

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 27 mars**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 21 mars 2019 sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	×		
Isabelle DESBORDES	×		
Bernadette CENDRES -BARBÉ		Brigitte TERRAZA	×
Frédéric GIRO	×		
Nathalie GRIN	×		
Jean-Denis DUBOIS	×		
Emmanuelle LAMARQUE		Nathalie GRIN	×
Didier POUVREAU	×		
Isabelle BESSON	×		
Gérard AYNIE	×		
Catherine CESTARI	×		
Jean TORTELLA	×	Isabelle DESBORDES	×
Marie ROUMILHAC	×		
José BARATA	×		
Christine COLSON-TABOURET	×		
Pierre CHASTANG	×		
Lucie BELRAIN	×		
Pierre CHAMOULEAU	×		
Stéphanie VIOLEAU	×		



Jean-Robert BARBÉ	×		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	×		
Jean BATTINI	×		
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Jean BATTINI	×
Nicolas TREZEGUET	×		
Sylvie DESCAMPS		Frédéric GIRO	×
Eric VEISSIER	×		
Fabienne DUMAS	×		
Philippe SEGUINEAUD	×		
Michel HOSTEINS	×		
Hortense CHARTIER		Fabienne DUMAS	×
Myriam DUCLERC	×		
Gérard BOURG	×		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	×		

<b>Ordre du jour Conseil Municipal du 27 mars 2019</b>		
Brigitte TERRAZA	2019.02.01	Rapport annuel des représentants de l'assemblée spéciale la Fabrique de Bordeaux Métropole sur l'exercice 2017
Isabelle DESBORDES	2019.02.02	Subventions aux associations pour l'exercice 2019
Isabelle DESBORDES	2019.02.03	Fiscalité locale : vote des 3 taxes
Isabelle DESBORDES	2019.02.04	Reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2018 du budget de la commune
Isabelle DESBORDES	2019.02.05	Budget Primitif 2019 de la commune
Brigitte TERRAZA	2019.02.06	Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (F.D.A.E.C.) pour l'année 2019

Gérard AYNIE	2019.02.07	Convention avec SFR pour l'enfouissement des réseaux SFR Fibre- rue Raymond Peyran
Brigitte TERRAZA	2019.02.08	Projet de liaison centre-ville – le Tasta - Acquisition d'une emprise de 145m <sup>2</sup> de la parcelle AV 155 située rue Ausone (propriété Margat)
Brigitte TERRAZA	2019.02.09	Projet de liaison centre-ville – le Tasta - Acquisition d'une emprise de 74m <sup>2</sup> de la parcelle AV 736 située rue Ausone (propriété Meynardie)
Isabelle DESBORDES	2019.02.10	Modifications du tableau des effectifs
Isabelle DESBORDES	2019.02.11	Mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
Isabelle DESBORDES	2019.02.12	Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à une vacance de poste – poste de gestionnaire administratif et de projets – catégorie B
Frédéric GIRO	2019.02.13	Tarifs des séjours jeunes - 2019
Emmanuelle LAMARQUE	2019.02.14	Lancement d'un appel à projets pour des activités péri ou extrascolaires pour l'année scolaire 2019-2020

## **I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

Secrétaire de séance : **Monsieur Pierre CHAMOULEAU** et **Madame Stéphanie VIOLEAU** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

## **II - DÉCISIONS DU MAIRE**

### **APPLICATION DES DECISIONS PRISES**

### **DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019**

**01 ♦ - Décision 2019-08 – Reçue en Préfecture le 24 janvier 2019**

Signature avec **LISODIF** de Périgueux (24) et **URFR** Aquitaine de Jau Dignac et Loirac (33), d'une convention de formation générale au BAFA pour la période du 16 au 23 février 2019 sur le site de l'ALSH Ile aux Enfants. Le tarif appliqué s'élève forfaitairement à **275 € net de TVA** pour les stagiaires brugeais et à 325 € net de TVA pour les stagiaires non brugeais.

**02 ♦ - Décision 2019-09 – Reçue en Préfecture le 30 janvier 2019**

Signature avec la société **FAYAT IMMOBILIER** de Bordeaux (33) du renouvellement d'une convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain sur le site du Grand Darnal cadastrée AK 0282 pour implanter la Maison du Projet de 60 m<sup>2</sup> dans la cadre de l'opération immobilière « Parc Ausone ».

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux pour une période de 1 an renouvelable 2 fois une année (maxi 3 ans). Le montant de la redevance 2019 est fixé à **14 400 € TTC** conformément à la délibération du 18 décembre 2018, portant tarification des redevances d'occupation du Domaine Public

**03 ♦ - Décision 2019-10 – Reçue en Préfecture le 30 janvier 2019**

Signature avec la société **GO PUB CONSEIL** de Vannes (56) d'un marché inférieur à 25 000 € avec mise en concurrence d'entreprise effectué sur la base d'un cahier des Charges, relatif à l'accompagnement pour une gestion optimisée de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Ce marché sera renouvelable 2 fois 1 année pour un montant de **16 445 € HT**.

**04 ♦ - Décision 2019-11 – Reçue en Préfecture le 6 février 2019**

Signature avec la société **SOL TP** du Bouscat (33), d'un avenant n° 1 en plus-value et délai d'exécution supplémentaire au **MAPA 2018-BRU005** pour des travaux d'aménagement du Parc Ausone, Lot 02 réalisation d'un pont de singe – structures et fondations d'un montant de 11 005 € HT soit à **13 206 € TTC** soit une augmentation de 6,50% du montant initial du marché. Cet avenant entraîne un délai d'exécution supplémentaire de 13 semaines.

**05 ♦ - Décision 2019-12 – Reçue en Préfecture le 6 février 2019**

Signature avec la société **LAFITTE ENVIRONNEMENT** de Denguin (64), d'un avenant n° 1 en plus-value au **MAPA 2018-BRU011** pour des travaux d'aménagement du Parc Ausone, Lot 08 plantations – arrosage - jeux d'un montant de 8 360 € HT soit à **10 032 € TTC** soit une augmentation de 1,05% du montant initial du marché.

**06 ♦ - Décision 2019-13 – Reçue en Préfecture le 6 février 2019**

Dans le cadre des répétitions du spectacle « **Cœurs en Mêlée** », signature avec la **COMPAGNIE DU BELIER** de Blanquefort (33) d'une convention d'accueil en résidence à **titre gracieux**, à l'ECT Salle Gérard Linsolas pour la période du 18 février au 2 mars 2019 de 9h00 à 17h00

**07 ♦ - Décision 2019-14 – Reçue en Préfecture le 6 février 2019**

Signature avec la compagnie **LES FILLES DE SIMONE** de Bagnolet (93) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle famille intitulé « **C'est (un peu) compliqué d'être l'origine du monde** » prévu à l'ECT le **jeudi 14 mars 2019** à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant s'élève à **2 848,50 € TTC** de frais de cession et à **668,87 € TTC** de frais de transports

**08 ♦ - Décision 2019-15 – Reçue en Préfecture le 6 février 2019**

Signature avec la compagnie **LES LUBIES** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle famille intitulé « **RAVIE** » prévu à l'ECT le **mercredi 15 mai 2019** à 19h00 (tout public) et le **jeudi 16 mai 2019** à 9h30 et 14h30 (scolaires) dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant global de ces représentations s'élève à **6 234,70 € net de TVA** correspondant à **5 880,00 €** (frais de cession), **217,50 € TTC** (frais de transports), **217,20 € TTC** (frais de repas).

**09 ♦ - Décision 2019-20 – Reçue en Préfecture le 11 février 2019**

Signature du macro-lot (G) – Plâtreries / Peintures / Sols - variantes incluses, du Marché 2018-BU077 pour les travaux du Centre-Ville phase 1 avec le groupement conjoint **GARABOS** (mandataire) et ses cotraitants **LACLIDE** et **PLAMURSOL** pour un montant global de 1 625 163,19 € HT soit **1 950 195,83 € TTC**.

**10 ♦ - Décision 2019-18 – Reçue en Préfecture le 12 février 2019**

Modification de l'article 3 de la décision n° 2018-115 portant création de la **Régie d'Avances Multi-Services Petite Enfance** afin d'augmenter le montant des dépenses pouvant être engagées hors bon de commande de 50€ à 150€.

**11 ♦ - Décision 2019-19 – Reçue en Préfecture le 12 février 2019**

Modification de l'article 3 de la décision n° 2018-116 portant création de la **Régie d'Avances Secours d'Urgence et Animations Solidarité** afin d'augmenter le montant des dépenses pouvant être engagées hors bon de commande de 50€ à 150€.

**12 ♦ - Décision 2019-24 – Reçue en Préfecture le 21 février 2019**

Règlement à **Francis LAGUIAN**, expert près les Tribunaux, domiciliée à Langoiran (33), de la facture n° 2019/01 du 04/01/2019 de frais et débours d'un montant de **1 475,40 € TTC** dans le cadre d'une expertise ordonnée par le juge des référés du tribunal Administratif de Bordeaux sur la requête n° 1805630 présentée par la Commune.

**13 ♦ - Décision 2019-21 – Reçue en Préfecture le 25 février 2019**

Signature avec le **SURFCAMPLOS LOCOS** de Suances (Espagne) d'un contrat de réservation d'un séjour de jeunes + 3 animateurs en pension complète avec 5 activités de surf et une balade en bateau pour la période du 6 au 13 juillet 2019. Le montant de ce séjour s'élève à la somme de **8 085,00 € TVA comprise**, payable en 2 fois.

**14 ♦ - Décision 2019-22 – Reçue en Préfecture le 25 février 2019**

Signature avec **MFR SUD CHARENTE** d'Aignes (16) d'un contrat de location en gestion libre colonie pour un séjour de 20 jeunes et 3 animateurs d'une durée de 7 jours entre le 17 et le 24 juillet 2019 dans l'ancienne Abbaye de Puyperoux à Aignes (16). Le montant de ce séjour s'élève à la somme globale de **1 647,57 € net de Tva**, payable en 3 fois.

**15 ♦ - Décision 2019-23 – Reçue en Préfecture le 25 février 2019**

Dans le cadre des répétitions du spectacle « **Mano Dino** », signature avec la Compagnie **FRIIX CLUB** de Bordeaux (33) d'une convention d'accueil en résidence **à titre gracieux**, à l'ECT Salle Gérard Linsolas pour la période du lundi 22 avril au vendredi 25 avril 2019 de 9h00 à 17h00.

**16 ♦ - Décision 2019-25 – Reçue en Préfecture le 25 février 2019**

Signature avec la société **AUDIT ASSURANCES SAS** de Courbevoie (94) d'un marché inférieur à 25 000 € avec mise en concurrence d'entreprise effectué sur la base d'un cahier des Charges, relatif à la réalisation d'une mission d'audit relative à l'analyse des risques et de la sinistralité de la Commune, du CCAS et du GCSMS et pour le lancement d'une nouvelle procédure en vue de la passation des marchés d'assurances. Ce marché s'élève à la somme de 4 200 € HT soit à **5 040 € TTC**.

**17 ♦ - Décision 2019-29 – Reçue en Préfecture le 25 février 2019**

Signature avec la compagnie **C-KOMPLET** de Clermont Ferrand (60) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle théâtral intitulé « **PIGMENTS** » prévu à l'ECT le **jeudi 4 avril 2019** à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant s'élève à **3 700 € net de TVA** comprenant les frais de transports, de repas et d'hébergement.

**18 ♦ - Décision 2019-16 – Reçue en Préfecture le 26 février 2019**

Signature la **SPEC GABORIAU DE CHAMISSO** de Bordeaux (33) du **MAPA 2018/BRU034** pour une assurance Dommages-Ouvrages et Tous Risques Chantier pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque pour le centre-ville de Bruges. Le montant global du marché s'élève à la somme de 89 000 € HT soit **99 006,83 € TTC**.

**19 ♦ - Décision 2019-28 – Reçue en Préfecture le 1<sup>er</sup> mars 2019**

Signature avec la société **CINE SERVICE** de La Chapelle sur Erdre (44) d'un contrat d'entretien et de maintenance du matériel de projection numérique de l'ECT pour une durée initiale de 13 mois et 4 jours, renouvelable 4 fois 12 mois (échéance maxi 31/12/2023). Le montant pour la période initiale s'élève à **1 608,12 € TTC** révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**20 ♦ - Décision 2019-26b – Reçue en Préfecture le 13 mars 2019**

Signature avec le **CAUE** de Bordeaux (33) du renouvellement de l'adhésion 2019 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour un montant de **400 € net de TVA** pour les collectivités de 10 000 à 20 000 habitants.

**21 ♦ - Décision 2019-27b – Reçue en Préfecture le 13 mars 2019**

Règlement à **Maître CASIMIRO**, Huissier de Justice, domicilié à Bordeaux (33), de la facture n°54 404 du 6 février 2019 relative à des frais de procès-verbal de constat dans le cadre d'assignation et d'expulsion d'occupants sans droit ni titre sur un terrain appartenant à la commune. Le montant de ces frais d'honoraires s'élève à la somme globale de **378 € TTC**.

**22 ♦ - Décision 2019-32 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2019**

Signature avec **BLUE FISH** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle musical intitulé « **Pim FOCKEN** » prévu à l'ECT les **15, 16, 17, 18 et 19 avril 2019** dans le cadre d'un stage de musique amplifiée organisé par le Service Jeunesse de la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à **1 000 € TTC**.

**23 ♦ - Décision 2019-34 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2019**

Signature avec l'association **ASPHYXIE** de Blanquefort (33) d'un contrat d'engagement artistique pour des ateliers sur le thème du Cirque prévus à l'ECT le **samedi 16 mars 2019** dans le cadre du **CARNAVAL 2019**. Le montant de cette prestation s'élève à **1 219 € TTC** (Tva à 5,5%).

**24 ♦ - Décision 2019-35 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2019**

Signature avec la société **LOISIRMATIC** de Beychac et Caillau (33) d'un contrat de prestation artistique pour des ateliers sur le thème du Cirque prévus à l'ECT le **samedi 16 mars 2019** dans le cadre du **CARNAVAL 2019**. Le montant de cette prestation s'élève à **1 666,32 € TTC** (Tva à 20%).

**25 ♦ - Décision 2019-36 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2019**

Signature avec l'association **SHARIRA** de Blanquefort (33) d'un contrat de prestation artistique pour des ateliers Percussions prévus à l'ECT le **samedi 16 mars 2019** dans le cadre du **CARNAVAL 2019**. Le montant de cette prestation s'élève à **120 € net de Tva**.

**26 ♦ - Décision 2019-37 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2019**

Signature avec la compagnie **DANTZAZ** de Errenteria (Espagne) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de danse intitulé « **Growing Young** » prévu à l'ECT le **samedi 30 mars 2019** à 20h30 dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019. Le montant de cette prestation s'élève à **6 500 € net de TVA + 561,68 €** de frais de transport et **525 €** de frais de repas.

**27 ♦ - Décision 2019-30 – Reçue en Préfecture le 15 mars 2019**

Règlement à **Maître Charlotte de LAGUSIE**, Avocat à la Cour, domiciliée à Bordeaux (33), de la facture CL 062472 du 18/02/2019 pour des frais et honoraires dans le cadre d'une assignation en référé devant le TI de Bordeaux pour l'expulsion d'occupants sans droit ni titre sur un terrain appartenant à la commune. Le montant de ces frais s'élève à la somme globale de **600 € TTC**.

**28 ♦ - Décision 2019-31 – Reçue en Préfecture le 15 mars 2019**

Règlement à **Maître Caroline LAVEISSIERE**, Avocat à la Cour, domiciliée à Bordeaux (33), de la facture n°2072 du 25 janvier 2019 pour des frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique en matière d'exécution de marché public. Le montant de ces frais s'élève à la somme globale de **2 400 € TTC**.

**(00.06.28) Madame le Maire** déclare que le quorum est atteint et que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

Elle annonce qu'elle va commencer par la lecture des décisions prises depuis le Conseil municipal. Elle indique qu'ils ont eu la liste de ces décisions et qu'elle va rapidement en faire une synthèse.

Concernant le parc Ausone, il y a deux décisions, une relative à une plus-value pour des travaux supplémentaires dans le cadre du marché de travaux d'aménagement, il s'agit du Pont de Singe, le lot n° 2. Elle explique que dans le cahier des charges, ils étaient conformes aux règles de sécurité, mais que sur proposition de l'entreprise, acceptée et argumentée par leur paysagiste, ils ont souhaité renforcer encore plus la structure de façon à ce qu'elle ne bouge pas trop et puisse permettre à des personnes, qui marcheraient moins bien, de pouvoir l'utiliser. Elle annonce la mise en place de tirants en câble inox sous-structure, et indique que dans le lot 8, ils ont un avenant de 8 360 € qui correspondent à l'évacuation des déchets de chantier de l'ensemble des lots. Parce que le secteur avait servi de « décharge » un peu sauvage pour des entreprises riveraines ou pas.

Concernant les travaux d'aménagement du centre-ville, phase 1, elle indique qu'ils ont la décision 9, qui est l'attribution du dernier macro-lot qui a été relancé, puisqu'il était infructueux. C'est le lot qui est relatif à la plâtrerie, peinture et sols qui a été attribué à l'entreprise GARRABOS, mandataire d'un groupement avec les sociétés LACLIDE et PLA MUR SOL, pour un montant de 1 625 163,19 € HT.

La 18 également, pour l'assurance dommages ouvrages et tous risques de chantier, pour les travaux du centre-ville, phase 1, c'est SPEC GABORIAU de CHAMISSO à Bordeaux, pour un montant de 99 006, 83 € TTC.

Elle ajoute des frais d'avocats et d'huissiers, la décision 12, pour des paiements de frais d'experts, pour une requête de la Ville, dans le cadre de l'expertise d'un logement rue Prévost suspecté de péril imminent, du fait de l'état de délabrement et du risque d'effondrement du bâtiment.

Elle ajoute également, les décisions 21 et 27, des expulsions d'occupants sans droit ni titre, d'un bien appartenant à la commune, sur le secteur de Bequigneaux, la première pour le PV de constat d'huissier, et la deuxième pour l'accompagnement en justice devant le tribunal d'instance de Bordeaux.

Elle indique enfin la décision 28, concernant Maître LAVESSIÈRE, dans le cadre d'un accompagnement juridique, en matière d'exécution du marché public, notamment la



vérification de clause de contrat, suite au départ d'un des architectes du groupement BALLOT, pour un montant de 2 400 € TTC.

**Monsieur SEGUINEAUD** indique qu'il avait trois questions, mais que Madame le Maire a très bien répondu à l'une. En revanche, concernant la 4 et la 5, il constate encore des dépassements qui, certes, ne représentent pas grand-chose, pour l'un : 13 206 € pour l'autre : 10 000 €, ce qui fait 26 000 €, mais il déplore que ça soit un rituel. Il constate qu'à chaque Conseil municipal, des suppléments sur les chantiers en cours sont annoncés, et pense que ce sont : « Les petits ruisseaux qui font les grandes rivières » que de 10 000 € en 10 000 €, ça fait beaucoup d'argent. Il tenait à le dire ici, en Conseil municipal et déclare que c'est regrettable.

**Madame le Maire** rappelle que sur le parc Ausone, ils sont globalement sur un dépassement d'à peine 1 %.

### III . A- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2018 ET DU 18 DECEMBRE 2018

**Madame le Maire** déclare que les deux PV sont à approuver. Celui du 18 décembre qui était extrêmement volumineux qui a été envoyé aux deux groupes et n'a suscité aucune remarque et le PV du 7 février 2019 qui lui, suscite une intervention de Monsieur BOURG.

**M. BOURG** fait remarquer à Madame le Maire et à ses collègues, que concernant la validation du PV du Conseil municipal du 18 décembre 2018, lui et ses collègues s'interrogent sur la durée qu'il a fallu pour qu'enfin, ils puissent prendre connaissance de la teneur du procès-verbal d'un Conseil municipal s'étant déroulé, il y a maintenant plus de trois mois puisque nous sommes aujourd'hui le 27 mars de l'année suivante. Il reconnaît que lors du Conseil municipal du 7 février 2019, Madame le Maire a informé la représentation du Conseil municipal, du report de validation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2018 en prétextant l'importance de ce procès-verbal, la surcharge de travail et le manque de temps du service chargé de la retranscription des procès-verbaux. Monsieur BOURG a lu attentivement le Code général des collectivités territoriales, et rappelle que l'article 21 31-1 du même Code précise que « les délibérations adoptées par le Conseil Municipal, ne sont exécutoires qu'après accomplissement des formalités de transmission au Préfet et de publicités prescrites par la loi. », il fait remarquer à Madame le Maire qu'à partir de là, une question se pose : doivent-ils comprendre que conformément au texte du Code Général des collectivités territoriales, les délibérations ayant eu lieu lors du Conseil du 18 décembre 2018 ne sont toujours pas exécutoires à la date du 27 mars 2019, puisque le procès-verbal n'a toujours pas été validé jusqu'à ce soir par la représentation municipale. Si tel était le cas, il signale que se poserait la question du délai entre les délibérations et les prises de décision votées par le Conseil municipal et l'exécution de celles-ci après leur transmission aux services préfectoraux. Il demande s'il est possible d'envoyer un PV à valider au Préfet, avant que la représentation municipale ne l'ait validé.

**Madame le Maire** souhaite répondre sur deux points : elle précise qu'ils transmettent le vote à Préfecture et non le PV, le vote étant acté au moment du Conseil, il n'y a pas de souci, là-dessus et deuxièmement, concernant la rédaction du PV, elle rappelle que, comme dans beaucoup de communes, ils ont simplement un compte-rendu de la séance du Conseil municipal, qui présente la question et précise les votes « pour, contre ou abstention », selon



les groupes. Elle rappelle à Monsieur BOURG, que c'est lui qui a souhaité qu'il y ait des comptes-rendus in extenso de tous les débats du Conseil municipal, ce qui n'est pas, précise-t-elle, une obligation du CGCT. Elle rappelle qu'elle a accédé à cette demande qui était celle du groupe de Monsieur BOURG et non la leur, que le secrétariat de la direction générale n'a pas que la transcription des séances du Conseil municipal à faire, l'exercice prenant un temps extrêmement long. Elle explique que c'est sur des bandes, que les gens parlent plus ou moins près du micro, oublient même, parfois, de brancher le micro... c'est très long et très complexe et que quand une séance, comme celle du mois de décembre, effectivement dure 4 ou 5 heures, effectivement, il y a des priorités qu'elle doit assumer, dans la charge de travail des agents, qui ne peuvent pas rester 24 heures sur 24, sur un poste de travail. Elle fait remarquer que c'est la raison pour laquelle ils ont ce soir, au Conseil municipal, la réactivation du troisième poste à la DG, parce qu'effectivement, la charge de travail est extrêmement importante. Elle résume : un, la transmission à la préfecture se fait uniquement sur le vote de l'assemblée, et le PV peut donc attendre un peu, puisqu'a priori, elle rappelle à Monsieur BOURG qu'il doit savoir ce qu'il a dit et ce qu'elle a répondu et qu'après c'est très formel, très formaliste. Elle rappelle que c'est fait à leur demande et qu'encore une fois, si le groupe souhaite avoir les comptes-rendus, plus vite, les choses peuvent être faites de façon plus synthétique.

**(00.16.16) Monsieur BOURG** ajoute qu'il a bien entendu l'explication, il précise qu'il a lu attentivement le Code général des collectivités où il est bien question quand même, ce n'est pas extraordinaire, de l'existence d'un procès-verbal. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire uniquement dû à Bruges, il fait remarquer que Madame le Maire semble présenter cela comme une demande extraordinaire de leur part, lui, ça ne lui a pas semblé extraordinaire sur le reste du territoire. Mais il s'interroge sur l'utilité de la représentation municipale si un document peut être envoyé à la Préfecture, sans qu'ils aient eu dessus, un dernier regard, pour le valider.

**Madame le Maire** reprecise à Monsieur BOURG, que le CGCT ne précise à aucun moment, ce que doit comporter le procès-verbal de la séance, ce qui est communément admis dans beaucoup de communes, c'est la question telle qu'elle est rédigée et exposée par les rapporteurs et le vote de l'assemblée. C'est ça le PV et c'est ce qui est transmis à la Préfecture, ce ne sont pas les débats, c'est la décision. C'est cette décision qui est créatrice de droit ou d'obligation pour l'ensemble des personnes publiques. Elle rappelle que c'est ce qui compte pour la transmission à la préfecture. Ensuite, ce qu'ils ont demandé est fait. Elle fait remarquer à Monsieur BOURG que c'est son interprétation du PV, mais qu'elle, lui donne celle qui est communément admise. Elle donne la parole à Monsieur VEISSIER ;

**(00.17.57) M. VEISSIER** indique : « Nous avons compris vos explications, donc, effectivement, ce qui est transmis à la Préfecture, ce sont les votes et nous souhaitons que le débat, l'intégralité des débats restent portés sur le PV, donc, si effectivement il y a un peu de temps, un peu de délais, je crois que c'est plus important d'avoir l'intégralité des débats qui soient reportés de manière précise et que chaque groupe, puissent, effectivement, relire ces procès-verbaux avant qu'ils soient validés. »

**Madame le Maire**, acquiesce et précise qu'ils continueront à fonctionner comme ça

**Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.**

**RAPPORT N°2019.01.01 : RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE SUR L'EXERCICE 2017**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

La FAB, société publique locale d'aménagement de Bordeaux Métropole prévoit dans ses statuts (articles 30 et 31) que « *les représentants des collectivités territoriales (...) doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la société et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements* ».

Cette obligation est également prévue au titre de l'article L1524-5 du CGCT.

Ce rapport des administrateurs est l'occasion de faire un point sur les finances et l'activité de la société.

La participation de Bordeaux Métropole dans le capital de la SPL La FAB est de 59,30%. Les 40,7% restants sont détenus par 27 communes de Bordeaux Métropole dont Bruges pour 0,90 %.

## **La vie sociale**

Sur l'année 2017, ont été organisés :

- 4 Conseils d'administration réunis
- 4 Assemblées spéciales
- 1 Assemblée générale ordinaire

### **Actes les plus importants en 2017**

- Présentation de l'Appel à manifestation d'intérêt aménagement économique (AMI AIRE) sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Modification du règlement intérieur des marchés. Information sur le suivi des marchés de La Fab. Présentation du suivi de l'activité
- Bilan un an après la signature de la charte avec Bordeaux Métropole et les promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux sur la mise en oeuvre du programme 50 000 logements
- Information sur le retour sur le séminaire de travail organisé par La Fab le 20/06/2017
- Présentation d'un projet d'avenant à la convention foncière pour une délibération prévue en juin 2018

### **Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole**

- Reconduction de la convention de créance remboursable avec Bordeaux Métropole permettant le financement de la convention foncière
- Accord-cadre 2016-2020 et marchés subséquents 2017 pour la mise en oeuvre opérationnelle des Programmes « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et « Aménagement économique » avec La Fab

En 2017, une concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Mérignac Marne » a été confiée à La Fab par Bordeaux Métropole, accompagnée d'une convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de cette concession d'aménagement.

Par ailleurs, **l'examen de comptabilité** diligenté sur les exercices clos de 2014, 2015 et 2016 s'est conclu sans rectification.

## **Synthèse de la situation financière de la SPL pour l'exercice 2017 :**

Il s'agit du cinquième exercice fiscal de la SPL La FAB et du quatrième sur une période de 12 mois.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le cinquième exercice social de La Fab couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Depuis fin 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique, le résultat net bénéficiaire de la société est de 51 539 € ; l'actif immobilisé est de 68 966 €, pour un actif circulant de 4 071 621 €, dont 3 664 543 € de disponibilités. Les capitaux propres de la société sont de 2 374 575 €, les dettes de la structure sont de 1 766 012 €.

La convention foncière présente un résultat net bénéficiaire de 11 202 €. Enfin, pour mémoire, aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie des concessions.

## **Synthèse de l'activité opérationnelle**

L'accord cadre de mise en oeuvre opérationnelle du Programme 50 000 logements et du programme aménagement économique sur 2016-2020 comprend deux missions principales, l'accompagnement de Bordeaux Métropole sur les programmes 50 000 et aménagement économique et le montage et mise en oeuvre d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain. Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable de 15M€.

### **L'activité opérationnelle de l'exercice – Programme 50 000 logements**

La Fab prépare et participe aux Comités de projet des opérations d'aménagement de Bordeaux Métropole. En 2017, La Fab a activement participé au Congrès des EPL qui se tenait à Bordeaux. Elle a organisé plusieurs poses de 1<sup>ère</sup> pierre et inauguration sur les communes de Villenave d'Ornon, Pessac, Bordeaux. Au niveau de la mise en oeuvre des ilots, l'ensemble de la production représente 3 800 logements, dont 17 permis obtenus (soit 1 740 logements), 4 chantiers en cours et 2 opérations livrées en 2017 (Pessac et Bassens). Les opérations d'aménagement sont au nombre de 13 opérations activées et représentent environ 10 000 logements.

### **L'activité opérationnelle de l'exercice – Programme Aménagement Économique**

La Fab organise et participe à diverses réunions avec Bordeaux Métropole et les communes, l'EPA, Bordeaux Euratlantique, le GIP-GPV de la rive droite, la SEM In Cité, les services de l'Etat (DDTM, DREAL). Plusieurs échanges ont également eu lieu avec l'OIEB, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CDC, ainsi qu'avec plusieurs opérateurs comme GSE, ALSE, CBRE, OIEB, A'URBA,... 6 opérations sont actuellement activées dont 3 sur l'OIM Bordeaux Aéroport à des stades divers.

Enfin, La Fab a organisé l'**appel à manifestation d'intérêt aménagement économique AIRE** avec un lancement en juin sur 9 sites sur 7 communes, qui a amené 73 candidatures à l'automne et 23 candidats sélectionnés pour la 2<sup>ème</sup> phase lors des Jurys de décembre.

#### **L'activité opérationnelle de l'exercice – Convention foncière**

Pour mémoire, les principes de la convention sont d'anticiper pour les opérations futures, de soutenir les projets en cours, de saisir les opportunités mais rester au « juste prix », afin de permettre l'élaboration d'un projet réaliste. Les acquisitions réalisées à fin 2017 représentent 10 biens pour 8 290 000€. Des négociations foncières sont en cours et représentent un montant d'environ 14 M€.

#### **L'activité opérationnelle de l'exercice – Concessions**

Quatre concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014 :

- Le Bouscat - Libération Centre-ville (environ 440 logements)
- Eysines - ZAC Carès Cantinolle (environ 750 logements)
- Bègles Villenave d'Ornon - ZAC Route de Toulouse (environ 1 300 logements)
- Mérignac – Marne (environ 1 100 logements)

### **Les principales perspectives attendues sur l'exercice 2018 :**

Les indicateurs pour l'exercice 2017 s'avèrent en réalité meilleurs que ceux budgétés (- 10 K€ de résultat d'exploitation, mais + 17 K€ de résultat net).

Les prévisions 2018 sont inférieures à celles du budget 2017 et très inférieures au réalisé 2017 (- 3 K€ de résultat d'exploitation et - 23 K€ de résultat net). Ainsi, les produits d'exploitation augmenteraient peu (+ 125 K€) et moins que les charges d'exploitation (+ 128 K€).

Les charges de personnel passeraient de 2,2 M€ à 2,4 M€, soit une hausse d'environ 12 %, intégrant une évolution de l'effectif de fin de période de 5 salariés (l'effectif moyen n'est pas communiqué).

Sur le plan capitalistique, la proposition de l'intégration de la ville de Martignas-sur-Jalle dans le capital de la SPL, approuvée par le CA du 28 février 2013, n'est pas effective à fin 2017. Cette commune, qui a intégré Bordeaux Métropole le 1<sup>er</sup> juillet 2013, est la seule ne faisant pas partie de la SPL. L'AS du 11 juin 2015 a annoncé la relance du processus, à commencer par les accords à obtenir des Conseils de Bordeaux Métropole et de la ville de Martignas. Au moment de la rédaction du rapport, la commune ne s'est pas prononcée sur son intégration.

Parmi 4 chantiers en cours sur la mise en œuvre des îlots, 3 seront livrés en 2018 (Bordeaux, Eysines et Mérignac).

6 nouvelles concessions seront notifiées en 2018 :

- 4 au titre de l'aménagement urbain : « Gradignan, centre-ville », « Le Haillan, centre-ville », « Bruges, Petit Bruges », « Mérignac Soleil » ;
- 2 au titre de l'aménagement économique : « Saint-Médard-en-Jalles, Galaxie 4 », « Le Haillan 5 chemins ».



Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel des représentants de l'assemblée spéciale La Fabrique de Bordeaux Métropole sur l'exercice 2017.

**M. VEISSIER** indique : « Madame le Maire, pourriez-vous nous donner des précisions, sur, je dirais, les aménagements qui concerne la Ville de Bruges, notamment le Petit Bruges ? »

**Madame le Maire** précise que c'est la Fab qui les accompagne sur le projet Petit-Bruges qui est au niveau de station de tramway Cracovie. Elle rappelle que c'est elle qui coordonne et gère tout : les programmes, le déroulement des travaux, les plannings, etc. Elle indique qu'aujourd'hui, elle n'est que sur ce projet-là, et qu'également, ils viennent de l'apprendre pour Terrefort, qui est un projet beaucoup plus lointain, puisqu'ils n'en sont, aujourd'hui, qu'à la définition des missions.

**(00.23.40) M. VEISSIER** indique : « Nous avons assisté à une réunion d'information des riverains, où en est le projet que vous aviez présenté ? »

**Madame le Maire** répond que le projet Petit-Bruges a assez peu évolué au regard de ce qui avait été présenté à la concertation, simplement pour des raisons tout à fait internes aux opérateurs qui devaient intervenir sur la zone, et aussi, avec le temps qui a passé à une obligation de refaire les études environnementales, ce qui a pris du temps. Elle précise que la Ville de Bruges préfère que ça prenne le temps et que les choses se fassent bien et qu'aujourd'hui, ils sont à nouveau sur une phase opérationnelle, qu'ils ont repris le programme actuel qui avait été présenté aux riverains, avec juste une petite modification demandée par les riverains eux-mêmes, de la rue Prévost, sur une diminution de la hauteur de deux immeubles qui étaient en bordure de la rue. Ces quelques logements ayant été rajoutés sur des îlots qui sont en cœur d'îlot et qui, par conséquent, sont moins pénalisants pour les riverains. Elle indique qu'ils en sont là, qu'ils sont en train de caler aussi tout ce qui est stationnement, parce qu'elle tient à ce qu'il y ait des stationnements comme on en exige à Bruges, au moins 1,5 pour tous ces logements. Elle rappelle que la spécificité de ce projet est qu'ils ont un parking en silo. Qu'il y a des parkings au pied des immeubles, mais que la majorité des parkings est faite dans un silo qui n'est d'ailleurs pas loin du RSI, et qu'un parking en silo coûte beaucoup plus cher, bien sûr que des parkings en surface. Elle rappelle que la loi Elan a considérablement délabré les résultats des opérateurs de logement social. Que sur cette opération, il y a 30 % de logements sociaux et que l'équilibre économique qui était demandé et validé, il y a quatre ans, ne peut plus être tenu, aujourd'hui, par l'opérateur social qui est Mésolia. Elle explique que Mésolia a demandé à bénéficier des parkings en surface qui sont moins chers, et que c'est donc le programme privé qui récupéra les parkings en super structure. Elle indique que c'est ce sur quoi, ils sont en train d'affiner, parce qu'ils veulent aussi que les logements privés aient quelques parkings de surface, donc, ils sont en train de regarder, comment, sans dénaturer le parc habité, ils pourraient rajouter des nappes et qui seront des poches de stationnement en surface.

**M. VEISSIER** indique : « D'autant que ce qui avait été évoqué par les riverains, c'étaient les problématiques de stationnement, puisqu'il y a une forte pression de stationnement, toute la journée. Donc, les futurs habitants auront des parkings qui leur seront attribués. »



**Madame le Maire** confirme et précise qu'ils sont en train de regarder, au regard de ce programme, de créer sur les allées de Boutaut, quelques parkings qui seront mis en zone bleue, parce qu'il y aura un commerce, une surface alimentaire à l'entrée et que pour les gens qui vont sortir du tram, il n'y aura pas de souci, mais pour ceux qui voudront venir, il faudra aussi quelques poches de stationnements supplémentaires. Elle indique qu'ils vont refaire une concertation pour redonner aux riverains le programme final et qu'après il y a une instruction de six mois pour le permis. Elle estime que les travaux débuteront plutôt, début 2021, pour une livraison dix-huit à vingt-quatre mois, après.

**(00.27.28) M. HOSTEINS** voudrait rappeler que, quelle que soit la commune et lorsqu'il y a des constructions nombreuses, les parkings silos, sont, pendant plusieurs années, pratiquement vides. Il donne plusieurs exemples : un qu'il connaît bien qui est aux Bassins à Flot. Il indique que c'est un constat que tous les maires de l'agglomération ont fait, partout où il y a d'importantes constructions, que si ces parkings sont vides, c'est parce que les propriétaires louent des appartements, sans parking. Il pense que c'est vraiment une difficulté dont il a parlé avec le Maire de Bègles, qui a d'énormes difficultés dans tous les quartiers parce que les parkings sont occupés à 25 %. Il reconnaît qu'il n'y a aucune obligation, que tout le monde sait. Ils sont achetés par les propriétaires, mais il n'y a aucune obligation de les louer avec le parking qui peut être loué à part. Il explique que dans chaque grosse opération immobilière on constate la même chose et que donc, les riverains ont un apport de stationnement en voie publique considérable, mais que l'on ne résout pas le problème. Il souhaitait simplement attirer l'attention de Madame le Maire sur la difficulté que vont connaître les riverains, à proximité des parkings silos.

**Madame le Maire** précise qu'elle connaît bien le problème de Bègles et qu'ils ont fait un immense parking silo, parfois très éloigné des logements et qu'ensuite, les personnes qui achètent des logements en défiscalisation, vont avoir un parking avec le logement et le parking est loué avec le logement. Un parking jusqu'au T3 et deux parkings à partir du T4. Elle ajoute que sur le logement social, en effet, où la location n'est pas obligatoire et ils le regrettent bien, mais c'est la loi, et ils ne peuvent hélas, pas aller contre la loi. Elle rappelle qu'il est important qu'il y ait, à proximité des logements sociaux, des parkings de surface. Parce que là, ils savent que les gens vont s'y mettre. Elle ajoute qu'ils travaillent comme ça. Pour des logements PLUS, en principe, la location d'un parking est de 45 € et 25 € pour un PLAI, ils sont donc en train de regarder tout ça, de voir comment faire foisonner ces parkings, parce qu'elle admet qu'il est regrettable d'avoir des parkings vides alors qu'il y a des voitures partout. Elle pense que cette fois ça sera très contraint, parce que les Allées de Boutaut, que tout le monde connaît, il est impossible de s'y garer. Et dans les rues adjacentes, des systèmes de zones bleues ont déjà été mis en place, à cause du P+R de Ravezies, qui fonctionnent bien. Elle ajoute que depuis que le RSI a déporté les parkings de son personnel en sous-sol, et a laissé, pour les usagers, les parkings de surface, il y a quand même moins de problèmes dans ce quartier. Ils sont donc, réellement en train d'anticiper tout cela, c'est important de le faire et il est vrai que c'est pour cela, aussi, qu'ils prennent le temps. Elle confirme à Monsieur HOSTEINS qu'il y a des choses qui peuvent être corrigées et des choses qu'ils ne peuvent pas corriger.

Elle rappelle également que dans ce parking silo, il y aura des bureaux, et que donc, on peut faire le pari que les parkings qui dépendent des bureaux seront utilisés.

Elle demande s'il a d'autres remarques. Il n'y en a pas, elle rappelle qu'il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit juste d'un rapport de présentation du bilan de la Fab.

**Vote : PRISE D'ACTE**

**RAPPORT N° 2019.02.02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2019**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Il résulte de l'article 7 de l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 qu'une délibération distincte de la délibération de vote du budget primitif doit intervenir pour le vote des subventions aux associations.

Toutefois une exception est possible pour les subventions dont le montant est inférieur à 23 000 euros. Dans cette hypothèse, il suffit d'établir une annexe au budget primitif listant les bénéficiaires et le montant de la subvention. La liste des associations et des montants de ces subventions figurent dans le document budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

<b>Maison des Jeunes et de la Culture</b>	160 000 € pour le fonctionnement de l'association
<b>Entente Sportive de Bruges</b>	194 015 € dont 189 200 € pour le fonctionnement de l'association, dont 4 815 € de subvention exceptionnelle
<b>Mission Locale Technowest</b>	50 043 € dont 47 756 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
<b>Bruges 33 Handball</b>	45 000 € pour le fonctionnement de l'association
<b>PLEB</b>	25 800 € pour le fonctionnement de l'association.

**(00.32.59) M. VEISSIER** indique : « Oui, Madame le Maire, chers collègues, chaque année nous constatons une quasi-stagnation des enveloppes de subvention qui sont versées aux principales associations, je prends un premier exemple, c'est la Maison des Jeunes et de la Culture, l'an dernier, la subvention était de 162 500 €, aujourd'hui, elle est réduite à 160 000 €. S'agissant de l'Entente Sportive, on passe une hausse de 189 200 € à 194 015 €, mais en fait, il y a une stagnation puisque la subvention de fonctionnement reste identique. Sur la mission locale Technowest, on est toujours sur le même niveau : nous étions à 49 107 €, on passe à 50 000 €. Sur Bruges 33 Hand-ball, il y a effectivement une augmentation de la subvention, puisqu'elle passe de 33 000 à 33 000 + 12 000 en déplacement exceptionnel. Sur le PLEB stagnation, 25 000 € et sur le jumelage, qui apparaissait jusqu'à présent, puisque la subvention était supérieure à 23 000 €, je jumelage a disparu, ce qui veut dire que la subvention est, cette année, inférieure à 23 000 €, donc, on peut dire qu'il y a une stagnation voire une diminution qui est quand même assez paradoxale, vu l'évolution de la population de Bruges, vu l'évolution des effectifs de ces associations, ce sont des associations principales et je dirais, vu la très bonne santé financière du budget de Bruges, puisque, chaque année, Bruges dégage un excédent de 2 M€. Nous le verrons, il y a un excédent reporté, donc, la somme des bénéfiques cumulés depuis cinq ans est de 11,5 M€. Alors, l'an dernier, j'ai relu



notre intervention et j'ai signalé que nous étions à 8 M€ d'excédent de fonctionnement, cette année, nous sommes à 11,5 M€ d'excédent de fonctionnement et les associations ont un budget qui stagne depuis 5 ans. Je trouve cela un peu lamentable, je pense que dans les associations il y a du travail qui est réalisé, du travail de cohésion, du travail d'insertion, du travail pédagogique, du travail d'encadrement des jeunes et des moins jeunes, c'est ce qui fait vivre la Commune, et je pense que la Commune a les moyens, très largement de pouvoir doter ses associations, celles-ci, mais également les plus petites qui n'apparaissent pas dans ce rapport, de subventions supérieures. Ne serait-ce qu'une évolution de 2, 3, voire 5 %, mécaniquement, ça permettrait de donner des moyens supérieurs, à ces associations et puis finalement cette augmentation ce sont des moyens supérieurs, mais c'est également une reconnaissance pour tout le travail des bénévoles, des encadrants de ces associations. Ces associations font vivre la Commune, elle donne du sens à cette Commune et nous trouvons regrettable que les subventions stagnent.

**(00.35.40) M. SEGUINEAUD** précise qu'il ne va pas rajouter grand-chose à ce que vient de dire son collègue, puisque c'était le sens de son intervention, si ce n'est pour préciser un petit chiffre que vient de donner Éric VEISSIER, c'est presque 3 M€ cette année, donc, il pense que tout a été dit. Il rappelle qu'ils le réclament aussi systématiquement, à chaque Conseil municipal, quand il s'agit de voter des subventions, et qu'ils constatent que ça ne bouge pas, que ça stagne. Il estime qu'au vu de l'argent que possède la Commune qui est riche, ils le savent et il ne va pas répéter tout ce que font les associations, tout ce que font les bénévoles, mais il trouve qu'on ne leur rajoute pas grand-chose. Ils trouvent, eux aussi, cela dommage et dommageable pour ceux qui ont la responsabilité de toutes les associations.

**Madame le Maire** va répondre généralement et laissera ensuite ses collègues répondre chacun dans sa délégation, pour les associations qui les concernent. Elle rappelle une chose, c'est que les associations de Bruges, effectivement, plus de cent associations sont actives. Elle mesure parfaitement le travail qui est fait aujourd'hui par leurs associations. Elle entend, les résultats sont bons donc : « Arrosions, donnons, aux associations ». La majorité, elle, ne donne qu'en fonction des projets. Aujourd'hui, il s'agit d'un premier vote. Ils reconduisent la subvention de l'année précédente et augmentent en fonction de demandes spécifiques qui leur paraissent ou non-légitime. Elle reconnaît que des demandes leur paraissent légitimes, et d'autres moins légitimes. Elle rappelle qu'ils ne sont pas les seuls financeurs, qu'il est trop facile de venir chercher la Commune. Elle souligne que l'État s'est considérablement désengagé des associations, à travers la suppression de tous les emplois aidés (et les grosses associations avaient toutes des emplois aidés) et toutes ces associations reviennent vers la Mairie en disant : « Maintenant, nous n'avons plus d'emplois aidés, alors donnez-nous des crédits pour payer des gens que l'on va recruter. » Mais elle dit non, elle explique qu'il faut savoir remettre les choses à leur place. Dans certaines associations, il y a des financeurs et il y a le Conseil départemental, elle conseille d'aller le chercher aussi, elle insiste sur le fait que les associations doivent aller chercher d'autres financeurs, dont la CAF, pour certaines associations, et bien d'autres. Elle rappelle que la Commune prend sa part, elle donne des moyens supplémentaires quand elle estime que c'est à elle de les prendre, mais elle recommande de ne pas demander à la Commune de se substituer aux autres financeurs, qui petit à petit, tous les ans, diminuent leur subvention. Y compris les communes voisines, qui participaient au financement de certaines associations brugeaises, parce que pour certains, elle cite l'ESB, ont des sections où il y a 70 à 80 % de licenciés qui ne sont pas Brugeais, donc



ces communes donnaient des crédits, et elle signale qu'ils ont diminué parce que suppression, diminution des dotations.

Donc, elle rappelle qu'à Bruges, malgré 1,2 M€ cumulés de baisse de dotations, ils n'ont jamais diminué les subventions, aux associations. Elle demande à ce que les choses soient re situées. Elle propose à Frédéric GIRO, pour la MJC d'expliquer la teneur de cette somme.

**(00.39.24) M. GIRO** remercie Madame le Maire et confirme que la MJC, passe de 162 000€ à 160 000 €, car le carnaval de la Ville qui était avant organisé par la MJC, et les animateurs de la Ville, a été, cette année, organisé uniquement par la Ville et les animateurs, avec grand succès, il les salue. Il précise que le budget n'a pas été retiré à la MJC, donc, le chiffre de M. VEISSIER de 2 à 3 % est respecté. De plus, et la même proposition a été faite au PLEB, quand il y a des manifestations en fonction des besoins ou autres, la Ville a pris l'an dernier, à charge, pour la MJC, la lumière et la logistique, pour ses assemblées générales et ses spectacles. Il rappelle que ce sont des choses qui ne sont pas dans la subvention, mais que la Ville fait en plus. Pour le PLEB, il précise pour les subventions externes, que la Député Sandrine DOUCET donnait aussi une subvention au PLEB, par rapport au Salon du livre, mais n'ayant plus de réserve parlementaire dans le nouveau gouvernement, ils sont allés chercher des subventions externes avec la SOFIA : ce ne sont pas des montants négligeables, même s'ils s'étaient engagés à fournir, compenser et équilibrer, ce qu'ils font aussi en cours d'année. Si pour le Salon du livre, la SOFIA va donner 4 000 €, s'ils n'arrivent pas à boucler, la Commune fera un complément. Il précise que ce sont des choses sur lesquelles ils équilibrent aussi. Et sur la MJC comme sur le PLEB, ils n'ont pas dégradé la trésorerie, au contraire, les 6 000 € du carnaval n'ont pas été supprimés, il rappelle aux élus qu'ils parlaient de 162 000 €, ils sont passés à 160 000 €, mais le carnaval de la Ville que faisait la MJC, coûte beaucoup plus cher et ça n'a pas dégradé leur trésorerie. Même s'ils ne l'organisent plus.

**(00.41.43) Un élu (Inaudible)** demande si l'an dernier, la MJC portait seule le carnaval.

**M. GIRO** confirme et ajoute : plus les animateurs à la charge de la Ville, donc, ça, ça ne change pas, mais ce n'était pas dans le chiffrage des animations. Pour le PLEB, ils équilibrent aussi et les aident à aller chercher 4 000 € de subvention, même si ce ne sont eux qui payent. Ils pourraient payer, mais considèrent que s'ils peuvent aller les chercher ailleurs, ils ne se gênent pas. Il invite Pierre qui suit très bien les associations et le budget, à compléter s'il le souhaite.

**Madame le Maire** donne, pour le sport, la parole à Jean-Denis DUBOIS.

**M. DUBOIS** confirme que la subvention de l'ESB est à peu près la même depuis 3 ou 4 ans, soit : 189 200 €. Il rappelle qu'il y a 4 815 € de subvention exceptionnelle, il l'a d'ailleurs détaillée : 2 000 € pour participer aux cinquante ans de l'ESB et 2 800 € pour un moniteur au TTHV, parce que le président qui était aussi moniteur prend de l'âge et a besoin de prendre quelqu'un. Il rappelle qu'il est vrai que la subvention est la même depuis plusieurs années, mais que sur l'année 2018, pratiquement, entre 15 et 20 000 €, il n'a plus le chiffre exact en tête, ont été donnés, en subvention exceptionnelle, à l'ESB, pour des projets, pour des demandes de matériel, sur des choses comme ça. Donc, la subvention de base reste la même, mais sur des projets ou des manifestations, ils rajoutent toujours. Il pense que c'est aussi bien de fonctionner comme ça, par rapport à des projets, certaines associations, n'ont parfois pas vraiment besoin d'argent. Pour revenir au hand-ball, il précise qu'il y a eu +12 000 €, mais ce n'est pas pour la saison actuelle où ils sont en national 2, c'est pour le budget de l'année



dernière, où ils étaient en national 1 et où il y avait beaucoup de transports. Donc, ils ont accepté, par rapport à ça, pour qu'ils bouclent le budget, comme l'année précédente.

**M. VEISSIER** les remercie pour ces explications, il suggère lorsqu'ils présentent les subventions de base, de mentionner dans un tableau les subventions exceptionnelles de l'année précédente. De manière à avoir une lisibilité immédiate.

**Madame le Maire** rappelle qu'il ne faut pas oublier les moyens en équipements donnés aux associations. Pour l'ESB, la Commune valorise au niveau du budget : 610 000 €, d'équipement. Et elle rappelle que là, ils ont des ambitions pour requalifier certains équipements. Elle rappelle également, le temps, passé par certains agents de la Commune, qui accompagnent aussi ces associations.

Elle indique que Madame GRIN souhaite prendre la parole pour expliciter la dernière subvention, qui est celle de Technowest et suggère à Madame PETIT-CHOTARD de prendre la parole après.

**Mme GRIN**, rappelle que la subvention versée à la mission locale Technowest porte mal son nom, il s'agit plutôt d'une adhésion. Elle rassure Monsieur VEISSIER, en indiquant qu'elle ne va pas tarder à augmenter, car en fait, elle est calculée au prorata du nombre d'habitants, qui n'a pas été mis à jour par l'INSEE, donc, ils n'ont pas le choix, et ne peuvent pas donner plus ni moins. Il y a un certain nombre de dispositifs sur la Commune, elle fait allusion à la Mission locale, au CLIC, au PLIE, ou la participation de la Commune est calculée en fonction du nombre d'habitants.

**(00.45.29) M. VEISSIER** indique que ça ne le rassura pas.

**Mme GRIN** précise que dès que l'INSEE aura sorti les chiffres, ça sera automatiquement revalorisé.

**(00.45.38) M. VEISSIER** indique : « Ni plus ni moins. »

**Mme GRIN** ne reprend « ni plus ni moins. »

**(00.45.44) Mme PETIT-CHOTARD** remercie Madame le Maire, et précise que concernant l'intervention de Frédéric GIRO, sur le PLEB, elle pense qu'il ne faut pas retirer aux membres de l'association, qu'elles œuvrent grandement seules pour monter tous les dossiers. Peut-être y a-t-il un soutien moral, mais elle pense qu'il est important de rappeler que ce sont eux qui œuvrent pour aller chercher, effectivement, les subventions complémentaires. Elle tenait à apporter cette précision et à appuyer les échanges de ses collègues, en disant qu'il fallait garder à l'esprit, que la Commune augmente. Le nombre d'habitants sur la Commune augmente et de fait, les associations sont amenées à accueillir plus de personnes. Elle fait remarquer qu'on le voit bien sur l'ESB, où ils sont obligés de refuser du monde. Elle pense qu'il faut le garder en tête, au regard d'une Commune qui grandit, il faut avoir des associations en capacité de proposer à tout le monde le choix riche que les associations permettent.

**(00.47.10) M. DUBOIS** confirme que la Commune grossit, et qu'aujourd'hui aussi, ils se rendent compte, dans de nombreuses sections, il pense au tennis, ils sont moins nombreux que l'année dernière. Il rappelle qu'il a certaines sections qui ont plus de demandes, mais ce sont pratiquement toujours les mêmes : la danse est la section qui, depuis dix ans, est toujours



surchargée, c'est comme ça, ce sont des sections à succès. Donc il pense qu'à l'avenir et la commune y pense, il faudra des agrandissements, des choses comme ça. Mais il pense qu'aujourd'hui, les Brugeais qui veulent faire du sport peuvent faire du sport à Bruges.

**(00.47.53) Mme PETIT-CHOTARD** insiste sur la densification de la Commune.

**M. DUBOIS** confirme que la Commune grandit, et qu'ils en sont conscients.

**Mme DUMAS** remercie Madame le Maire, elle reconnaît qu'elle ne peut que tomber d'accord avec l'Adjoint aux sports, il est bien au courant des chiffres et du nombre d'adhérents dans les associations. Elle constate que le tennis stagne, alors que la population de Bruges augmente. Elle sait que le bureau du tennis est en train de réfléchir à des projets qu'ils vont soumettre à la Commune. Parce qu'il y a suffisamment d'adhérents, mais si le nombre n'augmente pas, c'est qu'au niveau des structures, il faut évoluer pour pouvoir accueillir différemment, un public qui est demandeur, et qui, du coup, se renseigne à côté. Elle confirme qu'il y a des projets en cours, et qu'ils vont les soumettre à la Commune, s'ils ne les ont pas déjà soumis.

**(00.48.52) Madame le Maire** rappelle que c'est la raison pour laquelle il ne faut pas oublier la partie équipement, qui est absolument essentielle dans les infrastructures sportives et qui est quand même coûteuse.

**(00.49.00) Monsieur SEGUINEAUD** fait remarquer à Madame le Maire que certainement par oubli, elle n'a pas répondu à la question posée sur le jumelage, à savoir, pourquoi disparaissait-il des subventions.

**Madame le Maire** indique qu'il ne disparaît pas du tout et rappelle que l'accord existant avec l'association des jumelages de Bruges, illustre très bien leur façon de faire. C'est-à-dire que les jumelages, en fonction de l'année, où ils reçoivent des délégations ou si au contraire, ils se rendent dans leurs villes jumelles, les coûts sont extrêmement différents et très variables, ça peut être 10 ou 15 000 € de moins. Donc, cette année est une année, où ils sont reçus dans leurs villes jumelles, donc, ça fait moins de frais et l'association demande moins d'argent. Madame le Maire précise que la somme qui lui a été donnée est exactement celle qu'elle a demandée. Elle explique que les années où la Commune doit accueillir des délégations des villes, ils adaptent à la demande. Elle fait remarquer que ça illustre parfaitement leur démarche.

**(00.50.09) M. VEISSIER** indique : « Vous indiquez, à juste titre, que les associations doivent également aller chercher de l'argent par leur propre moyen, vis-à-vis de sponsors, pourriez-vous nous présenter, systématiquement le taux de ce que représente le poids de la subvention municipale au regard du budget des associations principales. Savoir si l'association la subvention pèse 10 %, 30 %, 50 % ? Ça permettrait d'éclairer et de comprendre vos positions. Merci. »

**Madame le Maire**, rappelle que de mémoire, l'ESB, c'est 20 %, elle parle sous le contrôle de Jean-Denis DUBOIS, puisqu'en gros, ils ont un budget de 1 M€, le Président est présent, et la Commune donne, les 180 000 €, plus après, dans l'année, ils arrivent toujours à 200 000 € à peu près. Concernant le hand, ils ont un budget de 243 000 €, donc, eux, vont chercher beaucoup de sponsors, ils organisent, d'ailleurs, à la fin du mois, un speedating, auquel ils vont inviter de très nombreuses entreprises, et ils vont inviter également les sections de l'ESB, organiser cette rencontre et ces contacts entre les sections et ces entreprises, elle rappelle

que la Commune a fait un gros travail aussi, pour aller encourager les entreprises à venir, mais au bureau du hand, ils ont une personne qui est dédiée à cela, et l'idée, est d'aller chercher des sponsors. Concernant la MJC, la commune donne 44 %, sachant que la CAF donne pas mal aussi. Elle fait remarquer de 44 % pour la Ville, ce n'est pas neutre sur un budget comme celui de la MJC.

**(00.52.21) Monsieur GIRO** salue par contre le travail que fait la MJC sur la comptabilité analytique. Chaque année, la MJC, comme il lui a été demandé, fournit un tableau à l'euro près sur chaque atelier, combien il coûte, combien il rapporte. Il précise qu'il y a une utilisation de l'argent public à l'euro près, qui est réfléchi. Pour rebondir sur ce que disait Madame PETIT-CHOTARD par rapport au PLEB, il salue à chaque fois le travail que fait le PLEB, qui compte peu de bénévoles et il invite, à chaque fois, les gens à aider le PLEB et les bénévoles pour le travail qu'ils font dans la Ville, auprès des jeunes, que ça soit sur l'animation des séjours, comme sur l'excellent Salon du livre, ou l'accompagnement aux spectacles et à la scolarité. Il rappelle qu'ils sont peu, mais qu'ils font un travail remarquable.

**(00.53.21) Madame le Maire** confirme, l'aide aux devoirs. Elle pense qu'ils ont fait le tour sur ces questions et suggère de passer au vote, pour cette première « série » de subventions pour les associations.

**Vote : UNANIMITE**

#### **RAPPORT N° 2019.02.03 : FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES 3 TAXES**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les taux 2019 pour les trois taxes directes locales comme suit :

<b>Taxe d'Habitation</b>	22,33 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	32,33 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	71,20 %

La recette est inscrite au chapitre 73 du Budget Primitif 2019.

**(00.54.25) Mme PETIT-CHOTARD** remercie Madame le Maire. Elle rappelle que la France est secouée depuis la mi-novembre par une frange de la population qui jusqu'alors restait discrète et qui exprime, aujourd'hui, activement, son mal-être. Elle souligne qu'à cet effet, ils ont interpellé Madame le Maire lors du dernier Conseil municipal, du 7 février, sur la nécessité d'organiser une réunion grand débat à Bruges, comme beaucoup de communes l'avaient déjà fait à cette période. Elle rappelle à Madame le Maire que sa réponse a été timide puisqu'elle n'a fixé une date, pour ce grand débat, qu'un mois et demi après, le 12 mars, soit six jours avant la fin des grands débats, « Petits joueurs » dit-elle. Elle souligne qu'à ces grands débats, leur groupe a fortement participé. Ils retiendront, entre autres, que celui-ci n'a pas créé de



grands engouements sur Bruges puisqu'ils n'étaient qu'une soixantaine, guère plus. Elle suppose que la date tardive a découragé de nombreux Brugeais, car les Brugeais ne sont pas exempts de ces problématiques. Elle constate qu'à l'heure où la France ne cesse de crier son mal-être, sur sa difficulté à boucler ses fins de mois, entre autres, la majorité municipale propose, pour la fiscalité locale, les mêmes taux que ceux de l'année dernière. Elle prie Monsieur AYNIE de ne pas faire de commentaires et précise que ceci n'est pas un réel effort de leur part, la base ayant, quant à elle, évolué de 4,43 % pour la taxe d'habitation et de 1,45 % pour la taxe foncière de propriété bâtie. Ainsi, les recettes de fonctionnement liées aux taxes évoluent naturellement, mécaniquement, dirait-elle, conséquence de la politique immobilière sur la Commune. Elle considère qu'ils ne maintiennent pas la fiscalité sur la Commune, mais qu'ils l'augmentent insidieusement par leurs choix. Ils reviendront ultérieurement sur le budget pour lequel, la majorité ne cesse d'augmenter, depuis son arrivée, le niveau d'investissement et invite l'assemblée à ne pas oublier que malgré les promesses de campagne, la majorité réalise ses projets grâce à la vente de la SEMIB. Elle rappelle qu'alors que Bordeaux vient de s'engager sur une baisse de 1 % sur la taxe d'habitation, que Talence s'engage à une réduction de 2 % sur chacune des trois taxes, Bruges propose de maintenir les taux, au niveau de ceux de l'année dernière. Madame PETIT-CHOTARD et son groupe sont fort surpris par l'équipe de la majorité diverse gauche. Elle estime que mieux qu'une autre, une équipe de divers gauches devrait écouter et défendre la qualité de vie, l'équité et la redistribution.

Elle demande à Madame le Maire et son équipe s'ils ne se seraient pas égarés ? Le groupe « un pour tous, tous pour Bruges » propose de baisser de 2,2 % les taux de fiscalité et prévient que sans écoute favorable ou engagement volontaire de l'équipe municipale, comme Madame le Maire l'aura compris, le groupe votera contre le taux de fiscalité proposé, alors que les baisses notifiées annoncent une évolution naturelle de la recette fiscale.

**M. VEISSIER** indique : « Je ne vais pas vous faire une redite de ce qui vient d'être dit, puisque mon propos était le même, donc, je vais laisser Madame DESBORDES 1<sup>er</sup> adjointe répondre et éventuellement j'interviendrai pour compléter cette intervention. »

**Madame le Maire** répond qu'avant de donner la parole à Madame DESBORDES, elle souhaitait juste répondre sur le grand débat, parce qu'elle trouve inadmissibles, les termes : « Petits joueurs », « Tardif ». Elle rappelle que dès que les grands débats ont été annoncés, la Ville de Bruges s'est positionnée, disant qu'elle était prête à accueillir des demandes d'organisation de grand débat. Elle reproche à Madame PETIT-CHOTARD de ne l'avoir pas fait, lui faisant remarquer qu'elle aussi aurait pu se manifester. Elle lui fait remarquer qu'elle ne l'a pas entendue proposer de grand débat. Elle explique qu'elle, en revanche, en a parlé avec la Députée, que tout citoyen pouvait organiser un grand débat et qu'eux dès le début ont dit qu'ils étaient prêts à accompagner l'organisation d'un grand débat. Elle a donc discuté avec la Députée, lui a dit que la Ville de Bruges était prête à accompagner, à prêter des locaux. Elle a suggéré que ça soit, tenant compte des vacances scolaires, plutôt sur le mois de mars. La Députée a approuver reconnaissant que tout le monde s'est précipité à en organiser au mois de février, mais qu'il était bien aussi qu'il y en ait au mois de mars. Elle invite Madame PETIT-CHOTARD, avec son dédain habituel à penser ce qu'elle a envie de penser, et déclare avoir rétabli la vérité. Elle donne la parole à Isabelle DESBORDES qui va répondre sur les taux, et précise que la Ville de Bruges, contrairement aux villes citées par Madame PETIT-CHOTARD, n'a pas augmenté les taux depuis 2010.



**(00.59.11) Mme DESBORDES** souhaite commencer par rectifier deux erreurs dans les propos de Madame PETIT-CHOTARD, des choses complètement injustes. Elle se demande où Madame PETIT-CHOTARD a vu que les bases avaient augmenté de 4,47 %. Elle rappelle que l'augmentation des bases n'est pas de la compétence de la Commune, mais de l'État. Elle ne voit donc, pas en quoi, la Commune pourrait avoir un levier sur l'évolution des bases. La deuxième erreur, qu'elle relève, c'est que Bordeaux, effectivement, a voté une baisse de 1 % du taux de la taxe foncière, pas de la taxe d'habitation. Elle rappelle que tout le monde sait que la taxe foncière est pour les propriétaires. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de la taxe d'habitation et que ce n'est pas du tout la même chose. Elle souhaite faire un petit historique de l'évolution des taux de Bordeaux : en 2015, Bordeaux a augmenté ses taux de taxes foncières et d'habitation de 5 %. En 2017, il y a eu une baisse des abattements de la taxe d'habitation par la Ville de Bordeaux, qui représente pour chaque contribuable payant la taxe d'habitation, 34 € en moyenne de plus par ménage. Donc, aujourd'hui, elle considère qu'annoncer une baisse à un an des élections municipales de 1 %, elle reprend l'expression de Madame PETIT-CHOTARD : « C'est petit joueur ». Elle rajoute même que c'est démagogique. Concernant Talence, elle considère que c'est pareil, puisque Talence annonce, effectivement, aujourd'hui, une diminution de ses taux de 2,2 %, après les avoir augmentés de 4 % en 2015. Elle rappelle que Bruges, au moins, ne fait pas d'effet d'annonce et fait l'effort de maintenir les taux depuis 2010, tous les ans, alors que sur l'ensemble des villes de la Métropole, elle est une des rares communes qui n'a pas augmenté ses taux sur les neuf dernières années.

**(01.01.11) M. VEISSIER** indique « On ne va pas jouer à un jeu de comparer toutes les communes. Effectivement, Bordeaux a pris l'option de baisser de 1 % la taxe foncière, parce que c'est bien la taxe foncière. Alors, juste, on met en exergue Bordeaux, parce que Madame le Maire, lorsque nous vous parlons de taxe, vous avez tendance à nous citer le modèle de Bordeaux, donc, pour une fois que Bordeaux diminue, c'est la raison pour laquelle, nous vous indiquons que Bordeaux diminue sa taxe foncière de 1 %. Plus raisonnablement, il faut voir quelle est l'utilité de ces recettes fiscales, et ce qu'elles pèsent à Bruges. Or, à l'évidence et nous le verrons, dans les présentations qui suivent, Bruges a dégagé durant les cinq dernières années 11,5 M€ de bénéfices, je veux dire d'excédents. C'est énorme. Ça veut dire que les recettes fiscales qui se sont développées au rythme des évolutions des bases, mais surtout du dynamisme fiscal, ont permis de faire rentrer des recettes de manière importante. Ces recettes, autant, on peut comprendre que dans une Commune, où la population diminue, où la population stagne, où les dépenses augmentent, il y ait maintien du niveau des taxes, voire augmentation, parce que c'est une réalité. Là, on a véritablement l'impression que ce niveau des taxes que vous maintenez, c'est excessif au regard des besoins de la Commune. Vous dégagéz des bénéfices, vous dégagéz des excédents. Je crois qu'à un moment donné, il faut réduire ces excédents, parce que ces excédents vous les faites sur le dos des Brugeaises et des Brugeais, excusez-moi l'expression. Je serais tenté de dire que c'est facile de diriger une municipalité : on fixe un taux de taxes, excusez-moi, Madame, je termine... on fixe un taux de taxes et les taxes rentrent toutes seules. Si l'on compare avec une entreprise, c'est un autre enjeu. Dans une entreprise, l'argent ne rentre pas tout seul, il faut effectivement innover, créer des produits, vendre ces produits, augmenter le chiffre d'affaires de manière à assurer la pérennité de l'entreprise et également assurer des emplois. Vous, vous avez, je dirais, la facilité. Vous fixez un niveau de taux, vous dégagéz des excédents qui, chaque année, sont colossaux, plus de 2 M€ et après, vous nous dites : « Oui, mais on maintient le taux. » Je crois



que cette pression fiscale, ce qui a été dit partiellement, cette pression fiscale, tout le monde la vit. Que ce soit la pression fiscale au niveau des communes, que ce soit la pression fiscale au niveau national, au niveau de l'impôt, au niveau de la CSG et je ne parle pas de l'évolution des prix. C'est une somme de pression qui s'accumule, et franchement, la Ville de Bruges a les moyens de réduire cette pression fiscale et notamment, sur la taxe foncière. Parce que vous nous avez déjà répondu sur l'évolution de la taxe d'habitation, l'an dernier, en nous disant : « Je ne souhaite pas réduire la taxe d'habitation, puisqu'elle va disparaître. Donc, je préfère avoir, avant sa disparition, le niveau de référence le plus élevé. » Nous l'avons entendu et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui, de baisser la taxe foncière, d'une manière raisonnable : de 1 %, de 2 %, ne prenez pas le modèle de Bordeaux si vous ne le souhaitez pas, mais nous croyons que la Commune a véritablement les moyens de faire ce geste à l'égard des contribuables. »

**(01.04.27) Madame le Maire** donne la parole à Madame PETIT-CHOTARD et annonce qu'elle répondra ensuite.

**(01.04.36) Mme PETIT-CHOTARD** déclare qu'au regard des observations d'Isabelle DESBORDES, les chiffres, ils les ont pris et bien sûr, pas inventés. Ils les ont trouvés à la page 123 du document M14 sur lequel le Conseil va débattre tout à l'heure. Elle lit la page 123 : « Toutes contributions, taxes d'habitation, la variation de la base est bien de 4,43 %. » Ce qu'elle a dit tout à l'heure. Concernant la taxe sur le patrimoine bâti, elle est bien de 1,45 % au regard de l'année dernière. Elle remarque qu'effectivement, cette base, évolue naturellement entre l'année dernière et cette année, et qu'au regard de cette évolution, les taux maintenus, font bien, qu'effectivement, ça augmente.

**(01.05.37) Madame le Maire** annonce que d'abord, elle va répondre à Monsieur VEISSIER et lui fait remarquer que si c'était aussi simple que cela de gérer une commune, et de faire entrer de l'argent, elle ne comprend pas pourquoi les 9/10<sup>e</sup> des communes auraient des difficultés financières. Elle rappelle que sur Bruges, la baisse des dotations d'État cumulées représente 4 M€.

Elle reproche à Madame PETIT-CHOTARD de penser qu'à Bruges, on finance l'investissement et le plan d'investissement, avec les ventes de la SEMIB, ce qui n'est pas vrai. Elle explique que les excédents cumulés, c'est simplement pour alimenter le programme d'investissement qui est ambitieux parce que la population augmente, qu'à la différence de beaucoup de villes Bruges anticipe les équipements publics, pour qu'ils soient là en même temps que la production de logements : les écoles, les ludomédiathèques, bientôt un centre aquatique, les équipements sportifs, dont ils parlaient tout à l'heure, ils ont aussi l'ambition de requalifier, de développer ces équipements. Donc, elle rappelle à Monsieur VEISSIER qu'ils alimentent leur investissement, par les excédents qu'ils produisent. Elle trouve que baisser le taux de la taxe foncière des propriétés bâties, peut sans doute plus correspondre à ce que voudrait Madame PETIT-CHOTARD, mais elle, trouve que ce n'est pas, en termes de volonté politique, sur les propriétaires de propriété bâtie, pour lesquels ils voudraient qu'il y ait moins de charges, mais plutôt pour ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des propriétés bâties, donc, ça, c'est la taxe d'habitation. Mais effectivement, aujourd'hui, elle pense, au regard des réformes en cours, que c'est maladroit, comme il serait maladroit, aujourd'hui, de diminuer les taxes sur le foncier bâti, parce qu'une des hypothèses de compensation, de la taxe d'habitation, l'État ne sait toujours pas comment il va la financer. Elle explique que l'État a bien

compris que les 13 Md€ de taxe d'habitation, dont il va exonérer les gens, il va devoir les rendre aux communes sinon il va y avoir un vrai problème. Donc, elle pense que la taxe foncière sur les propriétés bâties est une des pistes pour compenser la diminution des recettes de taxes d'habitation. Elle constate que ce n'est pas un hasard, Bordeaux et Talence, sont deux communes où les maires viennent d'arriver, qu'ils ont un an pour se faire une légitimité, et pour se faire connaître. Elle rappelle que c'est 2 % et non pas 2 points, et donc, elle constate que c'est pas beaucoup. Elle demande à Madame DESBORDES si elle sait ce que ça représente et annonce que ça représente 0,10 ou 0,20 sur le taux.

**(01.09.18) Mme PETIT-CHOTARD** réplique que justement, si c'est peanuts, pourquoi ne pas le faire ?

**(01.09.22) Madame le Maire** indique que c'est démagogique et que les gens n'auront pas de lisibilité sur cela.

**Mme PETIT-CHOTARD** lui répond que c'est contradictoire,

**(01.09.22) Madame le Maire** dit que ce n'est pas contradictoire.

**Mme PETIT-CHOTARD** rétorque qu'elle ne peut pas dire que c'est peanuts, qu'on ne peut pas avoir des résultats comme ils vont les balayer tout à l'heure.

**(01.09.22) Madame le Maire** dit que par exemple une augmentation sur un salaire de 2 euros c'est démagogique...

**Mme PETIT-CHOTARD** reconnaît que l'opposition aborde ce sujet des taxes depuis le début du mandat, que Madame le Maire se targue de ne pas toucher les taxes, mais en revanche, il y a un effet mécanique.

**Madame le Maire** explique à Madame PETIT-CHOTARD qu'il y a un effet volume dû à la population, mais qu'il ne faut pas qu'elle oublie, puisqu'elle a bien étudié le budget, elle a dû voir que le budget augmentait naturellement du fait de l'augmentation de la population et des services qui vont avec et qu'il est donc, à partir de là, normal aussi d'avoir une gestion prudente et une gestion qui anticipe les choses. Elle indique qu'à Bruges, ils anticipent les choses et que donc, effectivement, ils finissent l'année avec des excédents. Que ces excédents sont entièrement destinés aux Brugeais, servent à faire des équipements nouveaux, à requalifier des équipements existants et servent à faire que la Ville reste ce qu'elle est, à savoir une Ville agréable à vivre. Donc, elle accorde à Madame PETIT-CHOTARD, le droit de penser et le droit de demander ce qu'elle a demandé, il n'y a aucun souci, on lui répond, et ils ont le droit de constater qu'ils ne sont pas d'accord à la fin du débat.

**(01.10.50) Mme DUMAS** demande si aujourd'hui, avec ces modifications sur la taxe foncière, on sait, sur Bruges, quel est le pourcentage de foyers qui payent la taxe d'habitation.

**Madame le Maire** explique qu'en exonération de TH, ce n'est pas énorme, elle pense qu'il y a environ 15 % de personnes qui ont des revenus en dessous desquels ils ne payent pas la TH. Elle annonce qu'ils vont avoir les chiffres, une personne est partie les chercher.

**Mme PETIT-CHOTARD** en conclut que 85 % de la population est touchée par leur demande.

Inaudible :



**Madame le Maire** lui fait remarquer qu'ils ne parlent pas de la taxe d'habitation. Elle demande à Madame PETIT-CHOTARD de ne pas mélanger.

Elle rappelle à l'opposition qu'elle demande une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui n'est pas pareil.

**Mme PETIT-CHOTARD** rappelle qu'ils parlaient de la question de Madame DUMAS qui est bien sur la taxe d'habitation, à laquelle Madame le Maire a répondu que 15 % (à confirmer), ne la payaient pas, donc, potentiellement 85 % qui la payent. Donc leur intervention est de dire que leur demande touche bien 85 %....

**Madame le Maire** insiste et rappelle à Mme PETIT-CHOTARD que leur demande n'est pas sur la TH, mais sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que si elle relit sa note, elle a demandé de baisser de 2,2 sur l'ensemble des trois taxes.

**Madame le Maire** s'exclame : « Carrément ! C'est encore mieux ! »

**Mme PETIT-CHOTARD** dit que ça valait le cout de reconfirmer !

**(01.12.59) Mme DESBORDES** en déduit que si l'opposition demande 2,2 %, c'est qu'il doit y avoir une raison. Elle leur demande combien de milliers d'euros représentent les 2,2 % sur les trois taxes en moins dans le budget et par conséquent au détriment de quel service public, si on va jusqu'au bout de la démarche.

**Mme PETIT-CHOTARD** répond qu'elle va reprendre les propos de son collègue, et fait remarquer qu'il y a quand même une cohérence dans leur propos, à savoir qu'effectivement, ils le verront tout à l'heure, il y a un excédent qui, de mémoire, l'année dernière était à 9 M€ et passe à 11 M€, donc, ils sont bien, dans une rentrée en termes de fonctionnement qui augmente, du moins, l'excédent, lui, augmente et c'est en ce sens qu'ils demandent une baisse.

**M. GIRO** rappelle que la Ville de Bruges ne fait pas d'excédent. Elle fait de l'autofinancement, qui lui sert à financer les investissements futurs.

**M. VEISSIER** indique « Vous jouez sur les mots. »

**M. GIRO** répond qu'il ne joue pas du tout sur les mots. Il explique que s'ils baissent de 2,2 %, ça veut dire qu'à un moment donné, ils vont devoir emprunter pour équilibrer. Il faut donc, pour lui, justifier les chiffres. Il demande à l'opposition de répondre à la question entièrement.

Inaudible

**M. GIRO** rappelle que la question posée était bien : « Comment équilibre-t-on ? »

**Mme PETIT-CHOTARD** répond que c'est de la comptabilité.

**M. GIRO** précise qu'en comptabilité, on équilibre les plus et les moins et que donc, ils empruntent.

Inaudible



**M. GIRO** demande, s'il y a une rentrée d'argent en moins, comment ils font pour équilibrer les budgets.

**(00.14.53) Mme PETIT-CHOTARD** rappelle que Madame le Maire a dit que c'était peanuts.

**M. GIRO** rappelle que même peanuts, en comptabilité un euro est un euro et vous dites au trésorier général : « On n'équilibre pas le budget. »

**Mme PETIT-CHOTARD** fait remarquer qu'ils le verront tout à l'heure, mais qu'ils sont bien avec une notion d'excédent.

**M. VEISSIER** indique : « On est sur des recettes fiscales de 13 M€, en gros. »

**M. GIRO** répond à Monsieur VEISSIER qu'une PME équilibrera son budget et qu'il en va de même pour la Ville.

**M. VEISSIER** indique : « À la différence que l'on peut avoir des bénéfices ou des déficits : 13 M€, ce sont les recettes fiscales, en gros, 2,2 %, ça va faire 280 000 €. C'est 13 M€ les recettes fiscales ? »

**(01.15.46) M. GIRO** répond, qu'effectivement, mais que ces 2,2 %, c'est 2,2 % de la base, pas des points.

**M. VEISSIER** indique : « Des recettes. Ça réduit tout simplement l'excédent. Effectivement, l'autofinancement est moins important du même montant. »

**Madame le Maire** rappelle, à Monsieur VEISSIER que s'ils diminuent l'autofinancement, quand ils vont entrer dans le dur des investissements qu'ils ont lancés : la ludomédiathèque, l'école Olympe de Gouges, c'est une vraie logique, elle rappelle qu'ils n'encaissent pas des impôts pour le plaisir de ponctionner les gens et que les impôts locaux servent à financer des équipements et des biens pour les Brugeais, et les faire fonctionner. Elle rappelle que c'est ce que disait Fred GIRO, s'il y a moins d'autofinancement, à un moment donné, on a recours à l'emprunt.

**M. VEISSIER** indique : « Madame le Maire, j'écoute vos propos, mais souvenez-vous du débat de la dernière séance, nous vous avons demandé, effectivement, d'avoir des prévisions budgétaires sur cinq ans, qui étayeraient les propos que vous nous tenez. Or, nous sommes aujourd'hui, en l'absence de ces prévisions budgétaires. Parce que, bien évidemment, les excédents nourrissent l'autofinancement, l'autofinancement est servi pour les investissements, ça réduit les emprunts. Avec un budget d'investissement de 55 M€, nous aimerions bien voir comment évolue la trésorerie de la Commune et ceci, vous le refusez. Et je voudrais, d'ailleurs, vous faire part d'une remarque. Il y avait lors de la dernière séance du Conseil municipal, une personne qui était dans la salle, qui n'était pas élu municipal, et cette personne me dit : " Je suis sidérée, parce que ce dont vous parlez, c'est de l'argent public ? " Et cette personne me dit : " Je suis sidérée que le Maire ne présente pas et ne donne pas les informations en toute transparence à son Conseil municipal ". Il évoquait le fait que vous refusiez de nous présenter des prévisions budgétaires sur cinq ans. Merci, Madame. »

**Madame le Maire** rappelle concernant la demande de Madame DUMAS, sur 13 000 locaux taxés, la réforme de la TH, concerne, cette année, 5 000 ménages qui sont exonérés contre

1 000 ménages auparavant. Elle propose de passer au vote. Elle imagine qu'ils ne vont pas être d'accord sur le vote des taux.

**Vote : 25 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 votes Contre (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un Pour Tous Tous Pour Bruges)**

**RAPPORT N° 2019.02.04: REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

L'instruction comptable M 14 permet d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice N – 1 et des reports d'investissement dès le budget primitif et ce, avant même le vote du compte administratif.

Il résulte de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'affectation du résultat de fonctionnement est prévisionnelle. En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice ne sont pas considérés comme arrêtés.

Lorsque le compte administratif est voté, les résultats sont définitivement entérinés. Si une différence apparaît avec la présente délibération, une régularisation intervient.

Considérant la nécessité d'assurer une bonne gestion et d'optimiser la gestion budgétaire (et notamment le respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2018 dès le budget primitif 2019 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 2018	excédent : 2 930 512,32 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 8 652 624,60 €
<b>- Résultat de clôture à affecter (A 1)</b>	<b>excédent : 11 583 136,92 €</b>

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2018	déficit : 3 820 434,41 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : 29 304 402,61 €
<b>- Résultat comptable cumulé</b>	<b>excédent: 25 483 968,20 €</b>
- Dépenses d'investissement reportées sur 2018 :	déficit : 2 602 821,08 €
- Solde des restes à réaliser :	déficit : 2 602 821,08 €
- Financement net :	excédent : 22 881 147,12 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté <b>11 583 136,92 €</b>		001 : solde d'exécution N-1 : <b>25 483 968,20 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EFFECTUER** une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2018 ci-dessus énumérés dès le budget primitif 2019.

**Vote : 29 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville et Groupe Bruges Avenir) et 4 Abstentions (Groupe Un Pour Tous Tous Pour Bruges)**

**RAPPORT N° 2019.02.05 : BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu les dispositions des articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, et L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 01<sup>er</sup> août 1996 modifiée,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors du Conseil municipal du 7 février 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2019 de la commune (joint à la présente délibération) :
  - à l'équilibre, en section de fonctionnement,
  - et en suréquilibre en section d'investissement compte tenu de l'excédent 2018 reporté.

- Section de Fonctionnement :

- Recettes : 33 818 992 euros
- Dépenses : 33 818 992 euros

- Section d'investissement :

- Recettes : 43 404 295 euros

- Dépenses : 25 316 969 euros

**Madame le Maire** remercie Isabelle DESBORDES pour cet exposé très clair et la remercie d'avoir fait ce gros travail avec les services qu'elle remercie également, qui les accompagnent toute l'année pour gérer au mieux ce budget et préparer les années à venir.

**(01.32.39) M. VEISSIER** indique : « Oui, Madame le Maire, chers collègues, peut-on revenir sur le slide où l'on a, effectivement, le financement des investissements ? Donc, vous nous indiquez que l'ensemble des investissements vont être autofinancés, donc, vous avez encore des programmes d'investissement, pour les années à venir, donc, ça veut dire qu'aujourd'hui, que l'évolution des taux, il n'y aura pas de hausse des taux, dans les trois ou quatre ans à venir ? C'est la question. Aujourd'hui, les taux sont bas, si demain, l'économie repart, mécaniquement, les taux vont remonter, donc, vous risquez d'être, dans deux ou trois ans, dans une situation où vous allez emprunter, avec des niveaux de taux qui seront bien supérieurs aux taux que nous constatons aujourd'hui. Donc, est-ce que vous pensez que dans les trois ou quatre ans à venir, les taux vont rester constants, voire, vont baisser ? »

**Madame le Maire** fait remarquer à Monsieur VEISSIER que depuis le début, il souhaite qu'ils empruntent, même si les taux sont très intéressants aujourd'hui, alors qu'ils ont un autofinancement extrêmement important. Elle précise qu'ils veilleront toujours à avoir une ligne d'emprunt, il est important de la garder dans le budget, mais pour autant même si les taux risquent de remonter un peu, ils auront la capacité à les assumer et elle confirme, qu'aujourd'hui, ils utilisent l'autofinancement, et demain ils feront un mixte, comme ils ont toujours fait, entre l'autofinancement puisqu'elle espère qu'ils continueront à générer de l'autofinancement, et puis de l'emprunt. Mais aujourd'hui, elle ne fait pas de pari sur l'avenir, mais de ce que disent les organismes bancaires, c'est que dans les deux ou trois ans à venir, il y aura peut-être une augmentation et ils auront encore généré de l'autofinancement.

**M. VEISSIER** indique : « Donc, vous faites le pari que les taux ne vont pas monter et vous préférez différer le recours à l'emprunt sur d'autres exercices. Nous en prenons note. »

**M. GIRO** demande à M. VEISSIER, entre dépenser à 0 % aujourd'hui sur 20 M€ et emprunter 1 % ou 2 % quel est le coût le plus cher ?

**M. VEISSIER** indique ; « Excusez-moi, je n'ai pas compris votre question. »

**M. GIRO** répète : si vous n'empruntez rien du tout et si vous empruntez à 1 % qu'est-ce qui vous coûte le plus cher ?

**M. VEISSIER** indique : « Ce n'était pas ma question, je suis désolé, vous posez une question qui n'a pas de sens. Ma question était : est-ce que vous considérez que dans les années à venir, les taux vont rester constants ? C'était ma question. Point final. »

**M. GIRO** répète que sa question à lui, était : si vous n'empruntez rien aujourd'hui, ou si vous empruntez un peu, qu'est-ce qui vous coûte le plus cher ?

**M. VEISSIER** indique : « Madame le Maire se réserve la possibilité d'emprunter plus tard et donc, elle le fera, c'est sa version, à un taux qui restera identique au taux constaté aujourd'hui. »



**Madame le Maire** fait remarquer que ce n'est pas sa version et qu'elle ne lit pas dans le marc de café, elle ne sait pas à quel niveau seront les taux demain. Ce qu'elle sait, c'est que les taux qu'ils remboursent aujourd'hui sont des emprunts très anciens et beaucoup plus élevés que ce qui existe aujourd'hui. Ce qu'elle sait, c'est qu'ils feront en fonction de leurs besoins tout simplement.

**(01.36.13) M. SEGUINEAUD** s'adresse à Madame le Maire et à Madame l'Adjointe aux finances et précise que son intervention sur le budget se fera en deux temps. Le groupe a des interrogations, des questions, auxquelles il l'espère, elles répondront, concernant la section de fonctionnement des détails des dépenses. Il y a quatre ou cinq postes qui ont attiré, plus que d'autres leur attention, et sur lesquels ils souhaiteraient avoir des explications. Concernant le chapitre « eau et assainissement », il souligne qu'ils passent d'un budget précédent à 148 000 € à un budget de 50 000 €, soit, s'il ne s'est pas trompé, 66 % d'écart. Il demande pourquoi autant d'écart ?

**Mme DESBORDES** confirme qu'il s'agit d'une baisse, qui va leur parler parce qu'ils en parlent régulièrement, une partie des factures a été prise en charge par la Ville à la place de Bordeaux Métropole, alors que c'est à Bordeaux Métropole de les payer, ce qui va être le cas en 2019. En 2018, ils avaient payé, il y en aura donc beaucoup moins en 2019.

**(01.37.32) M. SEGUINEAUD** résume : les sommes seront à peu près équivalentes.

**(01.37.35) Mme DESBORDES** explique qu'en fait, ils les ont dans les dépenses de fonctionnement, mais il faut regarder aussi les remboursements côté recettes.

**(01.37.41) M. SEGUINEAUD** enchaîne sur le poste 60.68 « Autres matières et fournitures. » Ils sont à 69 614 € et sur une proposition nouvelle, ils sont à 100 324 €, c'est-à-dire 30 % d'écart.

**(01.38.49) Mme DESBORDES** remercie Nathalie SARRILLET (directrice des finances) pour la confirmation, elle n'était pas sûre de la réponse. En fait il s'agit du même système. Ils vont prendre en charge des dépenses au niveau des espaces verts, en 2019, à la place de Bordeaux Métropole, qu'ils se feront rembourser, évidemment. C'est une question de transfert de marché et pour l'instant eux ont les marchés, Bordeaux Métropole ne les a pas, donc, ils vont financer et Bordeaux Métropole les remboursera au moment où ces marchés seront lancés et notifiés.

**(01.39.24) M. SEGUINEAUD** fait remarquer à Madame DESBORDES qu'elle ne le présente pas comme le point qu'il a soulevé précédemment, à savoir qu'ils n'ont pas anticipé le remboursement, alors qu'il a été anticipé précédemment.

**01.39.32) Mme DESBORDES** rectifie, ce n'est pas cela, elle s'est mal exprimée. Ce qu'elle disait tout à l'heure et c'est exactement le cas, là, que ce soit 2018 ou 2019, parce que dans un cas, ils ont payé en 2018 et dans l'autre cas, ça sera en 2019, ce qui fait que dans un cas, c'est un moins dans l'autre, c'est un plus. Ce qu'elle dit vaut pour les deux cas, puisqu'à un moment donné, Bordeaux Métropole va les rembourser et ça rentrera dans les recettes. Là, ils sont sur les dépenses brutes, et ils auront l'équivalent dans les recettes, de remboursement de Bordeaux Métropole. C'est exactement le même effet.



**M. SEGUINEAUD** remercie Madame DESBORDES et passe au 61-524 demandant ce que signifie « Bois et forêt pour 27 000 € » ? Il demande si c'est chez Monsieur DUBOIS.

**Mme DESBORDES** répond que c'est exactement la même situation que précédemment, c'est toujours lié aux espaces verts. Il s'agit d'un sujet qui a été transféré à Bordeaux Métropole depuis 2016 et c'est exactement la même réponse que le précédent. Elle ajoute que ce n'est pas chez Monsieur DUBOIS, c'est bien l'espace public, elle ajoute qu'elle plaisante et qu'elle a bien compris.

**(01.40.44) M. SEGUINEAUD** précise que lui aussi plaisantait et espère que tout le monde l'a pris dans ce sens. Concernant les « fêtes et cérémonies », il constate qu'ils passent de 249 000 € en 2018 à 276 000 € en 2019, il demande s'il y aura plus de fêtes et de cérémonies.

**Mme DESBORDES** répond que dans les faits, non, mais qu'il y a une explication budgétaire. Déjà, il y a les 12 000 € que leur a coûté le carnaval, dans le cadre de la reprise de ce carnaval en régie par la collectivité, ce qui n'était pas le cas l'an dernier. Elle précise qu'ensuite, il y a un jeu d'écritures comptables sur le semi-marathon, qui représente également 12 000 € qu'ils ont fait rentrer sur cette ligne-là 62-32 des « cérémonies ».

**M. SEGUINEAUD** fait remarquer que l'an dernier le semi-marathon existait.

**Mme DESBORDES** confirme, mais précise qu'il n'était pas sur le 62-32, il était sur le 60-68. Elle ajoute qu'ils ne cachent rien et qu'ils sont sur les mêmes périmètres, en dehors du carnaval qui est une dépense supplémentaire.

**M. SEGUINEAUD** la remercie et enchaîne sur le 64-111...

**Mme DUMAS** demande la parole et fait remarquer que tout à l'heure, Mme DESBORDES avait parlé de 6 000 € pour le carnaval et là de 12 000 € ?

**Mme DESBORDES** précise que les 6 000 €, ce n'est pas elle, mais Frédéric GIRO et qu'il parlait de ce que ça coûtait à la MJC. Elle précise qu'au moment du carnaval, il y a dix jours, ils n'ont pas repris exactement l'organisation telle qu'elle était faite par la MJC, mais qu'ils ont fait le choix de faire une autre organisation du carnaval qui était budgétée à 12 000 €.

**(01.42.53) M. SEGUINEAUD** reprend la parole, précisant qu'il y avait encore deux points. Le 64-111 sur la rémunération principale des titulaires. Il constate qu'ils passent de 4 M€ à 4,2 M€, or 200 000 € équivalent à 4 ou 5, selon la catégorie, agents supplémentaires et il demande pour quel service sont ces agents.

**Mme DESBORDES** dit à M. SEGUINEAUD qu'il est coquin ou taquin.

**M. SEGUINEAUD** lui fait remarquer qu'il est normal qu'il pose la question.

**Mme DESBORDES** l'admet, mais précise que c'est un sujet qui a déjà été abordé lors du Conseil Municipal, lors du débat d'orientation budgétaire, elle ajoute que sa remarque va dans ce sens en toute sympathie.

**M. SEGUINEAUD** allait dire que le débat d'orientation budgétaire prépare la session d'aujourd'hui. Donc, il n'est pas illogique qu'ils y reviennent.



**(01.43.46) Mme DESBORDES** voulait préciser par rapport à une remarque qui a été faite tout à l'heure qu'elle s'est intéressée au fait qu'ils ne donnent pas assez d'informations, etc. aux débats d'orientation budgétaire qui se font dans les autres villes, pour revenir à la remarque de M. SEGUINEAUD. À Bruges, ils font le choix de faire un débat d'orientation budgétaire dans lequel énormément de détails sont donnés quitte à déflorer un peu le sujet du budget et donc, ce qui a été évoqué au moment du débat d'orientation budgétaire, c'est toute l'évolution liée à la masse salariale, donc, dans la rémunération des titulaires, il y a les avancements de grades et d'échelons et les promotions internes : 105 000 €. Ils ont voté, en Conseil, le RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire des agents qui coûtent en plus sur l'année 2019, 28 000 €. La deuxième phase du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération) après une année de gel : 45 000 €. Tout cela a déjà été évoqué donc : l'augmentation des effectifs liés aux ouvertures de classes : 21 000 € et le remplacement d'un policier municipal, pas sur une année complète, ils ont eu cette discussion, sur une partie de l'année 2019. Elle annonce qu'il n'y a pas plus de nouveauté que ce qu'ils avaient déjà évoqué, il y a quelques semaines, elle précise qu'ils sont conformes à ce qu'ils avaient prévu.

**M. SEGUINEAUD** indique qu'il posait cette question, parce que dans le cadre de la mutualisation, puisqu'ils ont énormément mutualisé, ils le savent, c'est factuel, parfois ils se demandent, ils s'interrogent, ça fait partie de leur rôle d'élus qu'il n'y ait pas de doublons, qui pourraient être, pas forcément, très utiles et en surcharge. Donc, ils ont du personnel supplémentaire, alors qu'ils ont déjà mutualisé, il y a quand même certains secteurs où ils pourraient se poser la question.

**(01.46.09) Mme DESBORDES** demande à Monsieur SEGUINEAUD d'être plus précis dans sa remarque, parce qu'elle ne voit pas de quoi il parle. Elle précise qu'ils n'ont plus de jardinier... Elle lui demande s'il a quelque chose en tête de plus précis, car elle ne comprend pas.

**M. SEGUINEAUD** suggère les finances par exemple.

**(01.46.20) Mme DESBORDES** confirme qu'aux finances, ils ont une directrice financière.

**Madame le Maire** précise qu'elle est là depuis la mutualisation.

**Mme DESBORDES** rappelle que la mutualisation est la création de services communs avec Bordeaux Métropole et que donc, la stratégie restant dans la collectivité, il leur faut une directrice financière et une seule. Ils n'ont pas d'autres agents dédiés aux finances. Ils ont une directrice des ressources humaines et une seule, ils n'ont pas d'autres agents dédiés aux ressources humaines. Côté informatique, ils ont un référent numérique et un seul.

**M. SEGUINEAUD** dit que si, il l'a laissé dire, mais il allait venir à l'informatique. Dans la mesure où ils ont mutualisé, ils s'interrogent sur l'utilité.

**Madame le Maire** rappelle à Monsieur SEGUINEAUD que les 200 000 € d'augmentation qu'il note, ce n'est pas du personnel supplémentaire, ce sont des augmentations du personnel existant et elle précise que ce personnel existant, les gens qu'il cite sont là et était là avant la mutualisation.

**M. SEGUINEAUD** dit qu'il a bien entendu les réponses de Madame l'Adjointe aux finances. Ensuite, il souhaite soulever deux points pour terminer : dans les cotisations pour assurance



du personnel qui augmentent de 33 % puisque de 90 000 €, ils passent à 135 000 €, il demande si l'un est la conséquence de l'autre.

**(01.47.45) Madame le Maire** répond que non, qu'il s'agit en fait d'une question de sinistralité et d'intervention de leur assureur, sur les questions de prises en charge, notamment d'arrêt maladie, c'est donc, quelque chose qui fluctue : accidents du travail, etc.

**M. SEGUINEAUD** considère que c'est beaucoup.

**Madame le Maire** intervient pour préciser qu'ils ont un marché d'assurance, qu'un avenant de prolongation d'un an a été fait, puisqu'ils le verront tout à l'heure, les marchés d'assurances, c'est notamment la sinistralité, c'est-à-dire que leur assurance couvre le complément de salaire des salariés au-delà d'un certain temps d'absentéisme, etc. Elle explique qu'ils étaient sur un marché d'assurances, qu'ils vont relancer au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ils ont eu un avenant et la société d'assurances a souhaité augmenter la cotisation, parce qu'il y a plus d'absentéisme. Elle considère que les assurances ne sont pas des philanthropes.

**M. SEGUINEAUD** estime que c'est beaucoup.

**Madame le Maire**, reconnaît que c'est beaucoup, mais que c'est parce que les gens s'absentent beaucoup.

**M. SEGUINEAUD** suppose qu'il y a des raisons.

**Madame le Maire** pense que c'est peut-être parce qu'ils ne sont pas assez nombreux.

**M. SEGUINEAUD** termine sur la subvention du CCAS de 1 666 000 €, puis 1 966 000 € donc, 300 000 € de plus.

**Madame le Maire** indique qu'ils assument et que c'est une volonté de la Commune d'aider les personnes les plus défavorisées. Ils ont également à déplorer sur un secteur particulier du CCAS un absentéisme qu'il faut remplacer, notamment au niveau du service social et qu'il s'agit d'une dépense tout à fait assumée par la collectivité.

**(01.49.38) Mme DESBORDES** souhaite compléter sur cette première partie, quelque chose qu'elle n'a pas eu le temps de dire, par rapport à la remarque, l'interrogation de Monsieur SEGUINEAUD sur la nécessité d'avoir une personne en ressources en finances et en ressources humaines il n'y a aucun doute et elle, au quotidien, qui travaille avec ces personnes-là, puisque ce sont ses deux délégations, peut dire que si elles n'étaient pas là... elle regarde deux collègues de M. SEGUINEAUD qui sont aussi avec eux en Comité technique, ils auraient beaucoup de mal à fonctionner, ce serait même impossible. Elle en profite pour saluer leur travail, car elles sont extrêmement dévouées, compétentes et ils ne pourraient pas se passer d'elles.

**Madame le Maire** complète les propos d'Isabelle DESBORDES et précise que la Ville de Mérignac qui n'avait pas souhaité au départ garder une responsable RH vient d'en recruter une.

**M. BOURG** voudrait rebondir rapidement, parce qu'il l'a fait devant le comité technique et souhaitait le refaire devant la représentation, en remerciant le personnel pour la qualité du



travail qui a été présenté cette semaine au cours de la séance du comité technique qui a été remarquable. Il le redit : « Chapeau ».

**Mme le Maire** remercie Monsieur BOURG.

**M. SEGUINEAUD** reprend le cours de son développement et ne doute pas des qualités des deux agents en question. Concernant les recettes de fonctionnement qu'ils ont pu voir sur les slides présentés la fiscalité directe : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie représentent 77 % des recettes de la Commune. Il précise à l'attention de Madame le Maire et Madame l'Adjointe aux finances que la proposition de diminution de 2,2 % des taxes de sa collègue Emmanuelle PETIT prend tout son sens. Il explique qu'en 2018 le budget a montré un excédent dans la section de fonctionnement de pratiquement 3 M€ : 2 930 512 € très exactement. Donc il pense qu'abaisser ces taxes n'aurait pas été un danger pour les finances de la Ville d'autant que l'État, en augmentant les bases, induit une ponction supplémentaire dans la poche des Brugeais. Il précise et reconnaît qu'il s'agit bien de l'État et non de la Commune. Il pense qu'en abaissant ces taxes, ça aurait au moins amorti cette augmentation des impôts locaux. Ce qu'il souhaite démontrer, c'est que la Commune se targue de ne pas augmenter les taxes, mais au final, il pense que les Brugeais payeront encore plus d'impôts locaux, alors qu'ils auraient pu, en baissant les taxes, amortir, voire supprimer l'impact de l'augmentation des bases par l'État. Ce sont les couches moyennes de la Commune, ceux qui sont parfois juste un peu au-dessus des seuils, qui payeront, il ajoute : « Ils seront encore les dindons que l'on va plumer davantage ». Concernant les investissements, il rappelle les dépenses d'équipement : un peu plus de 21 M€, il rappelle à Madame le Maire qu'elle met, en parallèle, que tout se fait en autofinancement, et que surtout ils n'ont aucun recours à l'emprunt. C'est le slide qu'avait demandé tout à l'heure son collègue. Il considère que c'est tout sauf un exploit et se félicite qu'il n'y ait pas de recours à l'emprunt après avoir vendu la SEMIB à la société Mésolia, avec le fruit de la vente du patrimoine des Brugeais, il pense qu'il serait indécent d'avoir à recourir à l'emprunt pour financer aujourd'hui, les investissements. Il fait remarquer que sur la page suivante dans le découpage du camembert, ils constatent que le sport ne représente que 3 % des investissements et qu'il est le parent pauvre de la politique d'investissement de la Commune, ils le regrettent, car les besoins sont importants et ce budget n'est pas au niveau des besoins et attentes de leurs sections sportives. Il imagine que Madame le Maire va lui dire qu'ils vont faire et faire, pour le moment, il est sur le budget de 2019. Concernant le cadre de vie, le parc Ausone, il rappelle que lors d'un précédent Conseil municipal, ils ont eu un échange, concernant l'acquisition par la Commune à la Société FAYAT ce terrain pour un montant de 1,2 M€, afin de créer un parc qui vient se rajouter au montant prévu au budget prévisionnel, qui figure sur le slide des dépenses d'investissement de 2 725 M€. La réponse de Madame le Maire, qu'il a imprimée page 31 du dernier rapport du Conseil municipal, fut la suivante : « Il y a une règle qui interdit d'acheter à vil prix un terrain et il faut donner le prix des domaines. » Il pense que là, bien sûr, il n'y a pas de discussion et que Madame le Maire a raison. Par contre, après s'être renseigné auprès d'une avocate spécialiste en droit public, ils pensent que Madame le Maire aurait pu et aurait dû, c'est ce qu'ils lui reprochent, établir une intention libérale du vendeur. Dans ce cas, le contrat de vente peut être requalifié en donation qui relève de la catégorie des acquisitions à titre gratuit et la nullité du contrat, peut de ce fait être évitée. C'est un jugement qui fait jurisprudence de la Cour de cassation, en première chambre civile du 12 octobre 1964. Il constate que ce détail fait sourire Madame le Maire, mais il précise que c'est une réalité et que rien ne l'empêchait de négocier la donation avec l'entreprise FAYAT, le droit lui en donnait la possibilité et cela

aurait permis d'économiser 1,2 M€ et de flécher cette somme vers le parent pauvre du budget : les équipements sportifs.

**(01.56.22) Madame le Maire** ne souhaite pas refaire le débat sur la taxe. Concernant Ausone, elle dit à Monsieur SEGUINEAUD qu'il s'agit d'un arrêt de 1964, que l'avocat est peut-être à la retraite depuis 40 ans, et qu'il s'est passé plein de choses depuis...

**(01.56.33) Monsieur SEGUINEAUD** précise que non, l'avocat va très bien.

**Madame le Maire** propose à Monsieur SEGUINEAUD leur donner son intervention, elle peut lui dire que la pratique du vil prix est quelque chose de très connu et que toutes les communes appliquent, mais elle lui propose de leur donner le nom de son avocat, la Commune est très intéressée, mais elle précise qu'il n'y a pas que Bruges qui achète des terrains et que si vraiment, il y avait une possibilité de ne pas payer cet argent, ils l'auraient utilisée. La jurisprudence plus récente, certes, est constante et ils ont préféré se prémunir de cela. Mais que Monsieur SEGUINEAUD fasse passer son intervention et ils la feront étudier et donneront une réponse prochainement.

**M. SEGUINEAUD** lui fait remarquer que maintenant le terrain est vendu.

**(01.57.35) Madame le Maire** explique qu'elle n'a aucun doute sur le fait qu'il fallait acheter ce terrain, qu'ils ont négocié un très prix et elle se réjouit d'avoir pu le faire

**Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Bruges Avenir et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)**

## **RAPPORT N° 2019.02.06: FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) POUR L'ANNEE 2019**

### **Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) est une subvention d'investissements du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux.

Il est rappelé que le FDAEC finance au maximum 80 % du montant HT des investissements.

Les opérations, dont le financement par le F.D.A.E.C. est sollicité, ont été présentées dans le Budget Primitif 2019 proposé au présent Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'AFFECTER** cette aide aux opérations suivantes :
  - Travaux de toiture pour le local technique du cimetière : 28 397 € HT
  - Travaux d'accessibilité du cimetière : 5 474 € HT
  - Travaux de clôture : 14 702 € HT
  - Travaux d'accessibilité pour l'entrée de l'Hôtel de Ville : 12 143 € HT
  - Achat de mobilier : 6 594 € HT

- Travaux d'étanchéité de la toiture des vestiaires Ladoumègue : 5 023 € HT
  - Installation de films solaires au Groupe scolaire La Marianne : 3 061 € HT
  - Travaux de toiture de l'Eglise : 2 914 € HT
- TOTAL : 78 308,00 € HT**

- **D'ASSURER** le financement de ces opérations comme suit :
  - F.D.A.E.C : 54 650 euros
  - Autofinancement : 23 658 euros

Ces opérations répondent aux critères de développement durable suivant :

- n° 2 : prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement.
- n° 7 : optimisation de consommation d'énergie et de flux.
- n° 9 : prise en compte du confort de vie dans l'équipement.

Cette recette sera inscrite au chapitre 13 du budget primitif 2019.

**(02.00.12) Mme DUMAS** remercie Madame le Maire. Elle souhaite, avant d'apporter quelques informations, précisions sur cette délibération elle annonce qu'elle a loupé le coche tout à l'heure et tient à dire que son groupe est très heureux qu'il y ait encore une directrice financière et une aux ressources humaines dans cette mairie. Avoir des personnes aux ressources, malgré le transfert des compétences, leur paraît essentiel, même si ça a un coût. Elle ne pense pas que ce soit là, qu'il y ait des économies à faire. Il s'agit du service des Brugeais et de proximité. Elle souhaitait également féliciter Madame la première Adjointe pour les qualités de grande pédagogie dont elle fait preuve. Pour revenir sur le sujet du FDAEC, elle souhaitait dire que le Département, cette année, a alloué un budget un peu inférieur, à l'année dernière, mais qu'elle a fait le choix que Bruges n'en subisse pas les conséquences et c'est pourquoi au centime près, la location, la subvention pour Bruges est la même.

**Vote : Unanimité**

#### **RAPPORT N°2019.02.07 : CONVENTION AVEC SFR POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SFR FIBRE – RUE RAYMOND PEYRAN**

**Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE**

VU l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans le cadre du projet de d'aménagement du carrefour Conrad Gaussens / rue Raymond Peyran (entre l'avenue Conrad Gaussens et la rue du Petit Puits), la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux d'électricité et de communications électroniques et fibre.

La société SFR a proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives à ces travaux d'enfouissement.

SFR réalise les études et l'ingénierie relatives au câblage des équipements de communications électroniques de son propre réseau.

La commune est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée nécessaire au transfert en souterrain des réseaux et branchements existants.

SFR fournit les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux et lignes terminales en domaines public et privé.

La société désigne la commune pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose des matériels dans la tranchée aménagée et/ou dans les infrastructures communes de génie civil.

Elle réalise ensuite les travaux concernant le tirage et le raccordement des nouveaux câbles dans ces ouvrages, la reprise en souterrain ou en façade des installations, la dépose des anciens câbles.

La répartition des dépenses se fait de la manière suivante :

- Pour les dépenses des installations de communications électroniques
  - SFR Fibre prend à sa charge la fourniture des installations de communication électronique
  - La commune prend à sa charge le coût de la mise en place de ces installations
  
- Pour les dépenses de câblage
  - SFR Fibre prend à sa charge à hauteur de 60% le coût des travaux de câblage
  - La commune prend à sa charge à hauteur de 40% le coût des travaux de câblage

Le montant global du devis s'élève à la somme de **7 525,53 € HT, soit 9 030,63 € TTC** à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par la société SFR Fibre aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**Vote : Unanimité**

**Madame le Maire** propose de grouper les délibérations 2019.02.08 et 2019.02.09

**RAPPORT N° 2019.02.08 : PROJET DE LIAISON CENTRE-VILLE – LE TASTA - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 145M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AV 155 SITUÉE RUE AUSONE (PROPRIÉTÉ MARGAT)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 22 octobre 2018 relatif à l'estimation de la valeur vénale des emprises de terrains pour mises à l'alignement ou percement d'une voie nouvelle des rues Jean Jaurès, Ausone, et Beyerman,

Dans le cadre du projet de création de la voie de liaison Est-Ouest reliant le centre-ville et le Tasta, la ville a souhaité requalifier l'intégralité du secteur de la rue Ausone et de la rue Beyerman.

Le projet va permettre de fluidifier et sécuriser la circulation, d'embellir la voirie, et d'augmenter les axes de circulation douce.

Il s'agit de renforcer le réseau viaire pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur le territoire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage et la Ville de Bruges, porteur de projet, travaillent de concert en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie.

Au regard du tracé du projet, la parcelle AV 155, d'une superficie totale de 853m<sup>2</sup>, dont est propriétaire Monsieur et Madame MARGAT, est concernée par une mise en alignement d'une emprise de 145m<sup>2</sup>.

Au regard de l'estimation des Domaines fixant le prix unitaire à 290€, l'application de l'abattement pour encombrement à 40%, les marges d'appréciation intégrées et l'évolution des prix constatés, la ville et le propriétaire ont convenu d'un prix d'achat à 36 250€.

Une fois l'acquisition réalisée, la ville s'engage à rétrocéder cette emprise à Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, qui assurera les reprises d'alignement aux conditions négociées avec le propriétaire.

Les modalités de l'acquisition ayant été présentées, il est donc proposé au Conseil Municipal

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition aux conditions définies ci-dessus de ce bien augmenté des frais de notaire, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **RETROCEDER** cette emprise à Bordeaux Métropole, à et signer tous documents y afférents.

**RAPPORT N° 2019.02.09 : PROJET DE LIAISON CENTRE-VILLE – LE TASTA - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 74M<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AV 736 SITUEE RUE AUSONE (PROPRIETE MEYNARDIE)**

**Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 22 octobre 2018 relatif à l'estimation de la valeur vénale des emprises de terrains pour mises à l'alignement ou percement d'une voie nouvelle des rues Jean Jaurès, Ausone, et Beyerman,

Dans le cadre du projet de création de la voie de liaison Est-Ouest reliant le centre-ville et le Tasta, la ville a souhaité requalifier l'intégralité du secteur de la rue Ausone et de la rue Beyerman.

Le projet va permettre de fluidifier et sécuriser la circulation, d'embellir la voirie, et d'augmenter les axes de circulation douce.

Il s'agit de renforcer le réseau viaire pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur le territoire.

Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage et la Ville de Bruges, porteur de projet, travaillent de concert en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cette voie.

Au regard du tracé du projet, la parcelle AV 736, d'une superficie totale de 74m<sup>2</sup>, dont est propriétaire Madame MEYNARDIE, est concernée par une mise en alignement d'une emprise de 74m<sup>2</sup>.

Au regard de l'estimation des Domaines fixant le prix unitaire à 290€, l'application de l'abattement pour encombrement à 40%, les marges d'appréciation intégrées et l'évolution des prix constatés, la ville et le propriétaire ont convenu d'un prix d'achat à 18 500€.

Une fois l'acquisition réalisée, la ville s'engage à rétrocéder cette emprise à Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet, qui assurera les reprises d'alignement aux conditions négociées avec le propriétaire.

Les modalités de l'acquisition ayant été présentées, il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition aux conditions définies ci-dessus de ce bien augmenté des frais de notaire, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **RETROCEDER** cette emprise à Bordeaux Métropole, à et signer tous documents y afférents.

**Madame le Maire** précise que c'est dans la continuité d'une délibération qu'il y a déjà eu la dernière fois et que c'est pour la requalification de la rue Ausone dans le cadre de la liaison Est/Ouest et là, ce sont les deux dernières parcelles qui manquaient pour pouvoir démarrer les travaux de requalification de la rue Ausone aux conditions décrites dans le document et en accord avec Bordeaux Métropole puisqu'après, nous rétrocéderons à titre onéreux à Bordeaux Métropole.

**Vote 2019.02.08 : Unanimité**

**Vote 2019.02.09 : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.02.10 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique du 25 mars 2019,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les mouvements de personnel et les évolutions de quotités de temps de travail et de stagiairisations,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
<b>DEPART DE LA COLLECTIVITE</b>			
Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Suppression à temps complet
<b>RECRUTEMENT AFFAIRES CULTURELLES / LUDO MEDIATHEQUE</b>			
Adjoint administratif ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Suppression à temps complet
Adjoint du patrimoine	C	2	Création à temps complet
<b>TRAVAIL SUR LES QUOTITES ET STAGIAIRISATIONS</b>			
<b><u>Revalorisation des quotités</u></b>			
Adjoint d'animation	C	2	Suppression temps non complet 20h
Adjoint d'animation	C	6	Suppression temps non complet 25h
Adjoint d'animation	C	8	Création temps non complet 30h
Adjoint d'animation	C	7	Suppression temps non complet 30h
Adjoint d'animation	C	7	Création temps complet



Adjoint d'animation ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Suppression temps non complet 30h
Adjoint d'animation ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Suppression temps non complet 31h
Adjoint d'animation ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	Création temps complet
Adjoint technique	C	1	Suppression temps non complet 33h
Adjoint technique	C	1	Création temps complet
Adjoint technique	C	1	Suppression temps non complet 26h
Adjoint technique	C	1	Création temps non complet 30h
Adjoint technique	C	1	Suppression temps non complet 23h
Adjoint technique	C	1	Création temps non complet 25h
<b><u>Stagiairisations ou intégration</u></b>			
Adjoint d'animation	C	6	Création temps non complet 25h
Adjoint d'animation	C	2	Création temps non complet 20h
Adjoint technique	C	1	Création à temps non complet 15h

**(02.12.56) Mme DUMAS** confirme qu'il s'agit de mesures pour lutter contre la précarité de certains contrats, elle considère que c'est une bonne pour ce qui concerne les files d'attente au centre de loisirs, elle pense que c'est très bien si effectivement, la Commune peut répondre à l'ensemble des demandes. Elle pose une question d'ordre financier en demandant quel est l'impact de ces modifications, par rapport au changement de statut, elle suppose qu'en nombre d'heures, ça va se compenser.

**Mme DESBORDES** répond que l'impact a été calculé dans le RIFSEEP, il s'agit des contrats horaires, elle rappelle que c'était assez particulier, car ces contrats horaires n'avaient pas de régime indemnitaire, jusqu'au moment où le RIFSEEP a été voté ici même. Elle rappelle qu'ils avaient une prime de fin d'année, mais qui ne compensait pas le régime indemnitaire des autres agents de la collectivité. Pour elle, qu'il s'agisse d'un agent en contrat horaire ou d'un agent mensuel, non titulaire, titulaire, on exerce le même métier, elle explique que dans le RIFSEEP et avec la logique que le RIFSEEP permettait d'intégrer qui est la logique de fonction, ils avaient décidé d'intégrer ce régime indemnitaire pour les agents contractuels. Elle précise que ça ne va rien changer au global, qu'individuellement, ils apportent un nombre de contractuels vraiment réduit et donc, une stabilité dans l'emploi pour ces agents, pour un certain nombre, une augmentation des quotités horaires. Elle rappelle qu'ils ont eu cette discussion en débat d'orientation budgétaire. Que c'était quelque chose qu'ils faisaient habituellement, aussi en début d'année scolaire, mais qui n'avait été fait en début d'année dernière puisqu'ils le maintenaient en attendant le résultat de ce diagnostic. Elle confirme que globalement, ce n'est pas plus que ce qui est intégré dans le budget 2019.

**M. SEGUINEAUD** indique qu'avant le vote, il souhaite rappeler que c'est un débat qu'ils ont eu deux jours plus tôt lors des commissions réunies et qu'il pense que ce qui est surtout

intelligent et intéressant, et la première vertu du travail qui a été fait, c'est d'éviter la précarisation. Il pense que c'est une très bonne nouvelle pour les personnes concernées. Et il annonce que son groupe votera pour.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.02.11: MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE)**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la législation relative aux assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n° DE-0034-2018 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 31 mai 2018 autorisant le lancement d'une convention de participation de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance) ;

Vu l'avis du Comité technique du 25 mars 2019,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Gironde peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DECIDER** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et/ou prévoyance que le Centre de gestion de la gironde va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **DE PRENDRE ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1er janvier 2020.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.02.12 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE PROJETS – CATEGORIE B**

**Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-2 relative à la vacance temporaire d'un emploi permanent,

Vu la délibération de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du 08 novembre 2018,

Considérant la vacance de poste,

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'engagement des crédits budgétaires relatif au recrutement, à compter du 08 avril 2019 et pour une durée d'un an, d'un agent non titulaire sur le poste de Gestionnaire projet à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) sur le grade de Rédacteur Territorial (catégorie B).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, échelon 01 (indice brut 372 indice majoré 343), à laquelle viendra s'ajouter des primes forfaitaires.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions ci-dessus et à signer l'ensemble des documents y afférents.

**M. HOSTEINS** indique que comme par le passé ou à chaque fois qu'il y a ce type de délibération, il est un peu surpris, non pas sur le fait qu'ils recrutent un agent titulaire, mais il demande s'il s'agit d'un agent qui était inscrit sur le tableau d'aptitude de catégorie B administratif, s'il y a eu publication du poste et des entretiens et demande également s'ils n'ont trouvé personne dans la fonction publique qui veuille venir travailler pour eux.



**(02.19.09) Mme Isabelle DESBORDES** répond que c'est exactement ça, que si un titulaire se présente à égale compétence entre un titulaire et contractuel, mais là, ce n'est pas le cas. Donc, le poste a été déclaré vacant, publié, il y a eu des entretiens et la personne qui convient pour ce poste-là... Elle précise que ça n'a pas été facile, parce que c'est un poste qui est à cheval entre de la gestion de projet et un poste administratif. Donc ça n'a pas été simple, mais ils ont trouvé la personne qui convenait, et qui sera contractuelle parce que non inscrite sur la liste d'aptitude, car elle n'a pas eu le concours.

**M. HOSTEINS** indique qu'il espère que cet agent passera les concours et les réussira de façon à pouvoir être titularisé par la suite. Mais il estime que c'est toujours dommage, c'est ce qu'il dit chaque fois, de ne pas recruter des agents qui ont réussi les concours, et là, le concours de rédacteur en l'occurrence. Il est dommage de ne pas trouver, sur les listes d'aptitudes, un fonctionnaire qui attend d'être nommé. Il rappelle que lorsque l'on passe un concours dans la fonction administrative, dans la fonction publique territoriale, c'est un peu différent, on est inscrit sur une liste qui fait l'objet de publicité. Le Maire, les présidents de collectivité et autres sont les patrons des fonctionnaires. Il n'y a pas de classement par ordre, pas de classement par réussite, par meilleur résultat, c'est un classement, uniquement par ordre alphabétique et chaque Maire peut faire appel à un agent qui a réussi le concours, même si c'est le dernier de la liste, il peut appeler le dernier de la liste. Il trouve dommage, mais ne s'est pas renseigné sur le nombre de rédacteurs, de candidats qui ont réussi le concours, sachant que pour le concours de rédacteurs depuis de nombreuses années, sont candidats des personnes qui sont titulaires de diplômes supérieurs, y compris de gestion et il est dommage qu'ils n'aient pas pu trouver quelqu'un qui ait réussi son concours. Il pense que c'est pénalisant pour une personne d'être inscrite sur une liste, parce que jusqu'au moment où elle est recrutée, elle ne sait pas si elle va trouver du travail.

**Mme Isabelle DESBORDES** explique qu'ils ne vont pas aller chercher des agents inscrits sur la liste d'aptitude, juste sur leur nom. Ils sont inscrits sur les listes d'aptitude avec un nom, il n'y a pas de CV. Elle rappelle que le deuxième principe, c'est que chaque titulaire, lauréat de concours, doit candidater dans une collectivité. S'ils n'ont pas les candidats adéquats, elle ne voit pas comment faire. Elle reconnaît que sur le principe, évidemment, mais que dans les faits, il faut des candidats qui postulent sur les postes et qu'ils aient les compétences requises. Elle insiste sur le fait qu'ils lorgnent spécifiquement sur chaque poste et qu'à chaque départ, ils se réinterrogent, systématiquement sur la nécessité de remplacer. Elle explique que quand ils remplacent, ils essaient et réussissent à recruter des gens compétents sur les missions pour lesquelles ils recrutent.

**Madame le Maire** remercie aussi Madame DESBORDES, parce qu'à chaque fois, qu'ils recrutent un contractuel, il y a toujours avec elle et les services, un accompagnement de ces contractuels, pour préparer les concours dans les meilleures conditions possibles. Ils ont même des cadres A, qui les entraînent, qui les coachent. Le but, c'est que ces gens soient titularisés. Et est satisfaite que M. HOSTEINS n'en doute pas.

**Vote : Unanimité**

**RAPPORT N° 2019.02.13 : TARIFS SEJOURS JEUNES 2019**

**Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des séjours en faveur des adolescents, soit pendant les petites vacances, soit pendant les vacances d'été.

Ces séjours ont pour but d'offrir une offre éducative de loisirs à destination des jeunes mais aussi de répondre à la demande des familles en termes d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents.

Pour lever les freins financiers à ces séjours, il est proposé de voter les tarifs des ces séjours, en fonction du quotient familial selon la grille suivante :

	Chantier Nature à LUGLON du 23 au 26 avril 2019 (4 jours)	Chantier Nature à LACANAU avec l'ONF du 21 au 25 octobre 2019 (5 jours)	Séjour SUD CHARENTE du 17 au 24 juillet 2019 (8 jours)	Séjour SUANCES (Espagne) du 6 au 13 juillet 2019 (8 jours)
QF < 400 €	10 € (2.5 €/j)	12.50 € (2.5 €/j)	66.00 € (8.25 €/j)	72.00 € (9 €/j)
400 ≤ QF < 600 €	24.8 € (6.2 €/j)	31.00 € (6.2 €/j)	164.00 € (20.50€/j)	178.00 € (22.25 €/j)
600 ≤ QF < 800 €	34.4 € (8.6 €/j)	43.00 € (8.6 €/j)	232.00 € (29.00 €/j)	248.00 € (31.00 €/j)
800 ≤ QF < 1000 €	39.2 € (9.8 €/j)	49.00 € (9.8 €/j)	264.00 € (33 €/j)	284.00 € (35.50 €/j)
1000 ≤ QF < 1200 €	48.8 € (12.2 €/j)	61.00 € (12.2 €/j)	330.00 € (41.25 €/j)	356.00 € (44.50€/j)
1200 ≤ QF < 1500 €	53.6 € (13.4 €/j)	67.00 € (13.4 €/j)	364.00 € (45.50 €/j)	392.00€ (49.00€/j)
1500 ≤ QF < 1800 €	58 € (14.5 €/j)	72.50 € (14.5 €/j)	396.00 € (49.5 €/j)	428.00€(53.50€/j)
1800 ≤ QF < 2 500 €	63.2 € (15.8 €/j)	79.00 € (15.8 €/j)	428.00 € (53.50€/j)	464.00€ (58.00€/j)
QF ≥ 2 500 € et hors brugeais	68€(17 €/j)	85.00 € (17 €/j)	462.00 € (57.75 €/j)	500.00€ (62.50€/j)

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les séjours et dont le QF est inférieur à 1200.

Calcul du quotient familial :  $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES(1) + TOTAL REVENUS DECLARES(2)

(1)Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

NOMBRE DE PARTS :

	Résidence alternée	Autres situations
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2.25 parts	2.5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	2.5 parts	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	3 parts	4 parts
Enfant supplémentaire	0.25 part	0.5 part

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE FIXER** les tarifs des séjours 2019 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

**M. VEISSIER** indique : « Toujours la même remarque dans le tableau, pour les non-Brugeais, mettez-le dans le tableau. Ça n'apparaît pas. »

**M. GIRO** confirme et dit qu'ils en ont parlé avec le service jeunesse dans la semaine et que ça serait mis dorénavant. Ils lui ont confirmé qu'en 2018 aucun non-Brugeais n'était venu.

**Vote : Unanimité**

### **RAPPORT N° 2019.02.14 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR DES ACTIVITES PERI OU EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

**Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE**

Vu la délibération n°2018.04.12 du 26 septembre 2018, relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT) – Plan mercredi 2018-2021,

Vu la délibération n°2013.03.01 du 25 juin 2013, reçue en Préfecture de la Gironde le 28 juin 2013, relative à la mise en place des temps d'activités périscolaires,

La ville de Bruges a décidé de mettre en place à compter de septembre 2018 la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 5 jours. La journée du mercredi, sans école, est intégrée au périmètre périscolaire et désormais incluse dans le PEDT Plan mercredi.

La labellisation plan mercredi permet de renforcer le caractère éducatif des activités du mercredi et de poursuivre la qualité des offres périscolaires et leur complémentarité avec les temps scolaires.

Il se concrétise par l'engagement de la collectivité à répondre aux 4 critères de la charte qualité :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (exposition, spectacle ..)

Dès la rentrée 2013, la Ville a lancé un appel à projets pour proposer aux enfants 4 thématiques éducatives :

- « Bien dans mon corps » : Jeux sportifs, école multisport, ateliers santé...
- « Graine d'artiste » : Eveil musical, théâtre, chorale, arts plastiques...
- « Petit citoyen » : Education à la sécurité routière, au développement durable, au secourisme...
- « J'apprends autrement » : Jeux de société, jeux éducatifs, ateliers scientifiques...

De nombreux partenaires ont répondu à cet appel à projet : enseignants, associations sportives, associations culturelles, école de musique etc., avec lesquels la Ville a conclu des conventions de subventionnement, pour l'organisation d'un atelier périscolaire.

Pour la rentrée 2019-2020, la Ville souhaite de nouveau lancer un appel à projet auprès des partenaires, pour l'organisation des temps d'activités périscolaires, en accord avec le PEDT Plan Mercredi.

L'appel à projet est un montage juridique contractuel permettant à la Ville de consulter dans le cadre d'une procédure ad hoc, tous types d'intervenants afin qu'ils répondent à une idée générale lancée par la Ville. Cette procédure permet de préparer le cadre des relations contractuelles futures (avec des prestataires du secteur non marchands) dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Il appartient donc aux différents partenaires qui souhaitent répondre, de proposer à la ville, à l'issue d'une période de publicité, l'organisation d'un ou plusieurs ateliers, en lien avec les 4 parcours éducatifs définis ci-dessus. La ville posera des exigences de candidature, et notamment des exigences de diplômes et d'expériences dans l'animation et le milieu éducatif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à lancer un appel à projet pour l'organisation des ateliers périscolaires de l'année scolaire 2019-2020,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de subventions en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.



- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions de bénévolat en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

**M. SEGUINEAUD** constate que c'est évidemment, une très bonne chose, un joli projet qu'il faut accompagner, il est dommage de ne pas voir apparaître le budget prévu pour ça.

**Madame le Maire** indique : 25 000 €.

**M. SEGUINEAUD** la remercie.

*Un élu souhaite poser une question.*

**M. BOURG** indique qu'il attend sa décision.

**Madame le Maire** répond qu'une déclaration d'amour, non, elle ne veut pas ça. Elle ajoute que c'est Monsieur DUBOIS qui parle et que ce n'est pas elle.

**M. BOURG** indique qu'ils apprennent, par divers moyens, qu'elle organise ces temps-ci de nombreuses réunions et qu'elle en a tout à fait le droit. Elle est le premier magistrat de la Commune et organise des réunions de concertation. Elle organise aussi, avec la Métropole, une réunion le premier avril et ils constatent que les élus qu'ils sont, de l'opposition, ne sont à aucun moment invités ou informés de la tenue de ces réunions. Et ils trouvent cela un peu dommage et curieux. Ce qu'il veut dire aussi, c'est que toutes les manifestations que Madame le Maire va organiser dans les jours à venir, elle peut être rassurée, ils n'iront mettre aucun papier sur les pare-brise, et ajoute que chacun se reconnaîtra.

**Madame le Maire** répond qu'elle a appris ça, mais qu'elle ne sait pas qui c'est, ce n'est pas signé. Elle annonce que si c'est le PS, elle, n'est pas au PS. Par rapport à la remarque de Monsieur BOURG, il y toujours, toujours eu des réunions de concertation et d'informations, qui concernent certains secteurs et quand des élus de l'opposition sont dans ces secteurs, ils reçoivent des invitations en tant que riverains. Concernant la ligne D, Madame le Maire annonce que c'est elle qui a souhaité à la demande des riverains de l'avenue du Médoc et de tous les quartiers adjacents, faire une invitation assez large pour que la Métropole vienne présenter enfin, un planning qui leur fera voir la fin ce chantier. Elle ajoute que les riverains ont beaucoup de circulation dans les quartiers, générée par la fermeture. L'idée, c'est que la Métropole, comme elle l'a fait au Bouscat, comme elle l'a fait à Eysines, comme elle l'a fait à Bordeaux, vienne avec ses équipes, présenter le planning de la dernière année avant la mise en service du tram. Elle explique que d'une façon générale, les concertations concernent le plus souvent des permis de construire qui vont être posés : lorsqu'il y a plus de 5 logements on fait systématiquement une concertation avec les riverains, souvent, ils prennent en fonction du positionnement du projet, les riverains dans un périmètre assez élargi. Mais elle rappelle que c'est la Métropole qui invite. Elle invite Monsieur Bourg à venir pour la ligne D, s'il le veut, il n'y a pas de problème.

Elle souhaiterait, après avoir laissé parler Monsieur Bourg, parler à son tour, s'ils sont d'accord. Elle annonce qu'elle a omis, et elle s'en excuse, à l'issue du vote du budget, de dire un petit mot sur ce budget. Un budget, c'est important, et s'ils le permettent elle va dire ces quelques mots maintenant.

« Mesdames Messieurs,

*Nous venons de voter un nouveau budget : c'est un nouvel acte pour notre ville et ses habitants. Comme à chaque fois, nous avons ajouté une nouvelle étape au renforcement du bien vivre ensemble. Ce budget 2019 concrétise à la fois des projets engagés depuis de longs mois, et il donne également une perspective positive sur les années à venir.*

*Je veux d'abord remercier et féliciter les élus de la majorité, et en premier lieu Isabelle Desbordes, pour le travail mené : les arbitrages ne sont jamais faciles, mais ce budget rassemble et coordonne nos initiatives avec justice et sens de l'intérêt général. Ces actions clôtureront 6 années d'engagements envers les Brugeais, 6 années durant lesquelles notre administration nous a accompagnés avec loyauté et efficacité, et je souhaitais, Monsieur le Directeur Général vous remercier ainsi que l'ensemble de vos services.*

*Nous votons peut-être le budget pour la dernière fois de cette mandature, mais il porte en lui les projets de demain et l'avenir de notre ville, inscrivant notre action dans le futur !*

*Ce seront en effet 3 millions d'€ qui sont prévus pour poursuivre le projet de requalification du centre-ville dans sa phase 1, c'est-à-dire du projet Treulon et d'école Olympe de Gouges. Le Parc Ausone, autre projet structurant, sera financé à hauteur de 2,3 millions d'€ afin de finaliser le projet et l'ouvrir à la rentrée.*

*Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dépenses qui seront engagées, qui marquent clairement la volonté de notre équipe de conserver l'éducation, la jeunesse et la petite enfance en priorité de notre action, tant en termes d'investissements et de rénovation de patrimoine que d'actions quotidiennes engagées auprès des jeunes. Je souhaite juste faire remarquer la constance dans notre volonté d'accompagner les petits Brugeais dans leur désir d'avenir.*

*De la même manière, ce budget porte dans la continuité notre souhait d'une ville équilibrée, proche du quotidien des Brugeais : les équipements urbains sont renforcés sur les espaces de proximité, les travaux d'éclairage public seront poursuivis, l'accessibilité sera également confortée sur différents sites de la commune, une nouvelle phase de déploiement de la vidéoprotection sera engagée. Le « vivre ensemble » n'est pas qu'un slogan. Ce n'est pas une recette pratique qu'on achèterait à coup de baisse d'impôts ou de promesses faciles. C'est le résultat d'un long travail d'écoute et de dialogue, pour préserver le tissu local des aléas de la vie. Ce budget en est, également, le résultat.*

*En ce sens, le soutien aux initiatives locales sera également accru : les travaux ou les aménagements dans plusieurs équipements sportifs vont être faits en lien avec les demandes des Clubs, sans compter le maintien du niveau de subventionnement et l'ajout d'enveloppes exceptionnelles liées aux projets ou aux demandes particulières. Nous avons toujours fait le choix de conserver aux associations sportives, culturelles, sociales et patriotiques le niveau d'accompagnement, qu'il soit financier ou technique, et avons refusé d'en faire les victimes collatérales des baisses de dotations d'Etat. C'est une question d'éthique que nous sommes fiers de porter !*

*Ce budget porte une ambition à plus d'an, dans tous les domaines de la vie locale : les partenariats et programmation culturel sont poursuivis, la solidarité envers nos séniors comme les publics fragiles est*



*confortée, les actions menées dans le cadre de la préservation de notre planète, à tous les niveaux de nos politiques publiques et en transversalité, seront renforcées.*

*Enfin, notre premier devoir est d'être au service des Brugeais, et pas d'une ambition ! Et nous avons à cœur d'améliorer la qualité du service qui leur est dû ! Les travaux de réorganisation de l'hôtel de ville s'accompagnent d'une refonte des pratiques et des accueils, toujours avec la volonté de mieux renseigner, mieux accompagner, mieux servir...*

*Vous le constatez : c'est donc un budget qui va au-delà de cette seule année budgétaire : il porte en filigrane les conditions d'une qualité de vie toujours plus agréable pour tous les Brugeais. Dans une métropole dynamique et attractive, il aurait été inconscient de rester sur nos acquis et de ne pas faire évoluer notre ville à la hauteur des enjeux.*

*Ces 9 années d'une gestion rigoureuse des finances, anticipant les conditions législatives et les contraintes de l'Etat, nous ont permis de retrouver une situation saine, voire enviée, sans peser plus sur les ménages. Nous avons tenu nos engagements, sans faillir, sans céder à la facilité non plus et surtout en faisant preuve de pédagogie : car ce résultat est le fruit d'une méthode où se lient le dialogue, l'écoute, la construction avec l'ensemble des partenaires et les Brugeais. Plus que jamais, c'est cette ligne de conduite qui guide notre action. Aujourd'hui comme à l'avenir.*

*Je vous remercie. »*

**Madame le Maire** lève la séance du Conseil municipal, elle annonce la date du prochain Conseil municipal, le jeudi 27 juin 2019, les Commissions le lundi 24 juin.